

**Les centres de
documentation
pédagogique :**

**étude internationale
de caractère préliminaire**

u n e s c o

ETUDES ET DOCUMENTS D'EDUCATION

Collection paraissant en français, en anglais et - pour les titres précédés d'un astérisque - en espagnol.

- 1 **Rapport sur le Stage international d'études sur l'éducation des travailleurs (1952)*, par G.D.H. Cole et André Philip.
- 2 *Les langues africaines et l'anglais dans l'enseignement.*
- 3 *Comment imprimer des affiches*, par Jerome Oberwager.
- 4 *Les consultations bilatérales pour l'amélioration des manuels d'histoire.*
- 5 *Les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture: étude préliminaire*, par W.S. Gray.
- 6 *Les langues vivantes dans les écoles.* Epuisé.
- 7 **L'éducation pour le développement général des collectivités: bibliographie choisie.*
- 8 **L'éducation des travailleurs pour la compréhension internationale*, par Asa Briggs.
- 9 *Expériences françaises d'éducation de base en Afrique Noire.*
- 10 **L'enquête sociale au service de l'éducation des communautés.*
- 11 **Quelques procédés d'impression et de reproduction*, par H.R. Verry.
- 12 **L'enseignement dans l'école à maître unique*, par John M. Braithwaite et Edward J. King.
- 13 *Bibliographie concernant l'enseignement des langues vivantes.*
- 14 *L'éducation des adultes dans la République turque*, par Turhan Oguzkan.
- 15 **Education de base, éducation des adultes, éducation des illettrés et éducation communautaire dans la région des Caraïbes*, par H.W. Howes.
- 16 *Etudes sur l'éducation civique des immigrants: Australie, Brésil, Canada, Israël*, par C. A. Price, Manuel Diéguez Jr., Joseph Kage et Joseph Shaked.
- 17 **Les techniques muséographiques et l'éducation de base.*
- 18 *L'alphabétisation: bibliographie choisie.*
- 19 **L'éducation sanitaire: bibliographie choisie.*
- 20 *Compte rendu de la Première Conférence internationale de la recherche pédagogique.*
- 21 *La place du sport dans l'éducation: étude comparative.*

Dans le domaine de l'éducation, l'Unesco publie également les périodiques suivants :

REVUE ANALYTIQUE DE L'EDUCATION

Paraît - à raison de dix numéros par an - en français, en anglais et en espagnol. Chaque numéro contient, d'une part, un article de synthèse construit autour d'un choix d'ouvrages traitant d'un aspect particulier de l'éducation et, d'autre part, une série de notices bibliographiques portant sur certaines publications récentes consacrées à ce même sujet.
Abonnement d'un an : 450 francs français ; 1,75 dollar ; 9 sh. 6 d.

EDUCATION DE BASE ET EDUCATION DES ADULTES

Bulletin trimestriel (éditions en français et en anglais) à l'intention des enseignants et des administrateurs dont les fonctions éducatives visent à relever le niveau de vie de la collectivité. Articles relatant d'importantes expériences d'éducation de base ou d'éducation des adultes, et exposés sur les principes et les programmes correspondant aux diverses activités de cet ordre.

Abonnement d'un an : 250 francs français ; 1 dollar ; 5 sh.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées aux agents généraux (voir page 4 de la couverture), qui pourront indiquer les tarifs en monnaie locale.

ESD/22/F

Les centres de documentation pédagogique :

**étude internationale
de caractère préliminaire**

UNESCO - PARIS 1957

AVANT - PROPOS

En mai 1956, le Secrétariat de l'Unesco a publié un Projet de répertoire des centres de documentation en matière d'éducation qui apportait des renseignements sur cinquante et une institutions de vingt-trois pays. Ces renseignements provenaient des réponses à un questionnaire qui avait été adressé aux gouvernements et aux commissions nationales pour l'Unesco et que les centres de documentation intéressés avaient généralement rempli eux-mêmes.

Depuis mai 1955, le Secrétariat a poursuivi ses investigations par les voies officielles et a pu examiner le problème des services de documentation pédagogique avec un certain nombre de spécialistes hautement qualifiés. Ces recherches ont abouti à la rédaction du présent document, étape dans la réalisation du programme permanent de l'Unesco en matière d'échanges d'informations relatives à l'éducation et à l'enseignement. Le sujet est cependant trop complexe pour qu'une aussi brève étude en donne une idée exacte et sans doute y aura-t-il lieu d'approfondir certaines questions dans des documents ultérieurs. Toutes les observations et suggestions que le lecteur voudra bien adresser au Secrétariat de l'Unesco (avec la mention: à l'attention du Centre d'information du Département de l'éducation) lui seront précieuses pour préparer les prochaines étapes de ce travail.

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
------------------------	---

PREMIERE PARTIE. ETUDE ANALYTIQUE 7

1. Utilité des centres de documentation pédagogique	7
a) Le législateur et l'administrateur	7
b) Le corps enseignant	7
c) Le grand public	8
d) Le public international	8

2. Les centres en tant qu'institutions	8
a) Organismes officiels d'Etats fédéraux	8
b) Rôle des ministères de l'éducation	9
c) Institutions non gouvernementales	10

3. Fonctions des centres	10
a) Fonctions essentielles	10
b) Fonctions complémentaires	12
c) Centres spécialisés	12

4. Fonctionnement des centres	13
a) Budget et personnel	13
b) Problèmes d'organisation	13

Conclusions	14
a) Manque de centres et absence d'uniformité	14
b) Création de centres de documentation pédagogique	14
c) Expansion des centres de documentation pédagogique	15
d) Aspects internationaux de cette étude	15

DEUXIEME PARTIE. MONOGRAPHIES 16

Historique	16
L'Institut pédagogique national de Paris	17
Le Pädagogische Arbeitsstelle de Wiesbaden	20
Les Centri Didattici d'Italie	22
Le Centro de Información y Documentación Pedagógicas de l'Equateur	24
Le Centro de Información y Documentación Pedagógicas du Venezuela	24

TROISIEME PARTIE. QUELQUES INDICATIONS SUR CERTAINS CENTRES DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE 26

INSTITUTIONS NATIONALES

<i>République fédérale d'Allemagne</i>	
Hochschule für Internationale Pädagogische Forschung	26
Pädagogische Arbeitsstelle	26

<i>Australie</i>	
Commonwealth Office of Education	27
Australian Council for Educational Research	27

<i>Autriche</i>	
Institut für Vergleichende Erziehungswissenschaft	28

<i>Belgique</i>	
Direction générale des Services éducatifs et des Relations culturelles	28

<i>Brésil</i>	
Instituto Nacional de Estudos Pedagógicos	29

<i>Canada</i>	
Canadian Education Association/ Association canadienne d'éducation	29
National Library and Information Center, Canadian Association for Adult Education/ Bibliothèque nationale et Centre d'information de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes	29

<i>République de Corée</i>	
Chung-Ang Kyo-yook Yun-gu So	30

<i>Cuba</i>	
Oficina de Información e Intercambio Educacional	30

<i>Danemark</i>	
Statens Paedagogiske Studiesamling	30

<i>Egypte</i>	
Markaz al-watha' eq wal-buhûth at-tarbawiyah	30

<i>Espagne</i>	
Instituto San José de Calasanz de Pedagogía	31

<i>Etats-Unis d'Amérique</i>	
Office of Education	31
National Education Association of the United States	31

<i>France</i>	
Institut pédagogique national	32
Centre français d'études et d'information sur l'éducation de base	33

<i>Hongrie</i>	
Pedagógiai Tudományos Intézet	33

<i>Inde</i>	
Information and Publication Unit, Ministry of Education	33
Unit for the Handicapped, Ministry of Education	33
Bureau of Educational and Psychological Research, David Hare Training College	34

<i>Israël</i>	
Beit Hasager Le-Hinnukh	34

<i>Italie</i>	
Centro Didattico Nazionale di Studi e Documentazione	34

<i>Japon</i>	
Mombushô Chôsakyoku	35

<i>Liban</i>	
Centre de documentation pédagogique	35

<i>Mexique</i>	
Instituto Nacional de Pedagogía	36

Norvège

- Skoleavdelingen, Kgl. Kirke- og Undervisnings-
departement 36
Norsk Skolemuseum 36

Nouvelle-Zélande

- Department of Education 36
New Zealand Council for Educational Research 37

Pays-Bas

- Bureau Dokumentatie, Ministerie van Onderwijs,
Kunsten en Wetenschappen 37

Philippines

- Research and Evaluation Division, Bureau of
Public Schools, Department of Education . . 37

Pologne

- Dział Dokumentacji Pedagogicznej, Instytut
Pedagogiki 38

Roumanie

- Institutul de Stiinte Pedagogice 38

Royaume-Uni

- External Relations and General Branch,
Ministry of Education 38
Community Development Clearing House . . . 39
National Institute of Adult Education, England
and Wales 39
National Union of Teachers Lending and Re-
ference Library 40

Suède

- Statens Psykologisk-pedagogiska Institut . . . 40

Suisse

- Zentralstelle für Dokumentation und Auskunft . 40

Tchécoslovaquie

- Státní Pedagogická Knihovna Komenského v
Praze 40

Union Sud-Africaine

- National Bureau of Educational and Social
Research/Nationale Buro vir Opvoedkundige
en Maatskaplike Navorsing 41

Uruguay

- Biblioteca y Museo Pedagógicos 41

Yougoslavie

- Savezni Zavod za Proučavanje Skolskikh i Pros-
vetnih Pitanja 42

INSTITUTIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

- Centre d'information du Département de l'éducation,
Unesco 42
Bureau international d'Education (B.I.E.) . . . 43
Mathaf al thaqafah al-'arabiyah (Ligue arabe) . . 43
Oficina de Educación Iberoamericana 43
Sección de Intercambio Educativo, Unión Pan-
americana 44
Social Development Section, South Pacific Com-
mission 44

INTRODUCTION

La présente étude concerne les diverses méthodes appliquées par différents pays à l'organisation des services de documentation et d'information pédagogiques et le fonctionnement de ces services en tant qu'institutions. Il ne s'agit donc pas d'un répertoire des sources d'information pédagogique des Etats membres de l'Unesco, non plus que d'un ouvrage bibliographique. Les adresses et les listes de publications n'y figurent que dans la mesure où ces précisions sont nécessaires à l'exposé du sujet et il n'y est question des services de statistique que pour mémoire.

Dans l'immédiat, cette étude a pour objet de guider les éducateurs et les administrateurs dont la tâche est de rassembler et de diffuser des renseignements d'ordre pédagogique. En effet, un certain nombre d'Etats "hautement" aussi bien qu'"insuffisamment développés" se préoccupent de plus en plus de ce problème et il n'est pas nécessaire d'en chercher très loin les raisons. Les pays qui se proposent de développer rapidement leur enseignement ont en effet besoin de disposer de données méthodiquement groupées qui leur permettent d'élaborer un plan d'action. D'autre part, ceux qui s'efforcent d'améliorer la qualité de l'instruction dispensée dans leurs écoles, soit par des réformes, soit par une refonte complète de l'enseignement, ne peuvent le faire que si les théories et les méthodes pédagogiques sont connues et discutées par un groupe d'éducateurs aussi étendu que possible. Le problème est extrêmement complexe et la présente étude n'apporte guère qu'une solution provisoire et fragmentaire. Une seule chose est certaine, c'est qu'aucun système d'enseignement ne peut résoudre les difficultés qui lui sont propres par l'adoption pure et simple d'une solution ou d'une méthode élaborée par un pays étranger. Aussi se bornera-t-on à faire connaître une liste de solutions aussi variées que possible (au prix, sans doute, de quelques répétitions), et laissera-t-on au lecteur le soin de déterminer celle qui s'adapte le mieux à son propre cas. La multiplicité des points de vue ainsi étudiés présentera sans doute quelque utilité pour tous ceux qui, n'ayant pas à faire du neuf, désirent perfectionner ou développer les services d'institutions existantes.

Ce document doit avoir également une portée internationale, si tant est qu'on puisse séparer les fins nationales des fins internationales. L'Unesco a en effet pour mission de promouvoir l'échange des informations pédagogiques entre pays. Or, l'efficacité de toute action de ce genre dépend, dans une large mesure, de l'existence d'institutions nationales capables aussi bien de fournir les renseignements nécessaires à l'étranger que d'exploiter ou de diffuser ceux qu'elles en reçoivent. Si donc le présent travail peut rendre des services à l'échelon national, il facilitera du même coup

l'exécution du programme de l'Unesco en multipliant et en resserrant les liens entre les nations.

Cette étude est conçue selon un plan à peu près logique. Une première partie contient une analyse des institutions actuelles envisagées successivement du point de vue de leurs buts, de leur statut administratif, de leurs fonctions et de leur structure interne. Elle s'achève par un bref exposé des conclusions de portée générale qu'on peut valablement tirer de cette analyse, en ce qui concerne notamment les mesures à prendre et les recherches à effectuer. Bien que s'appuyant sur une masse considérable de données, cette partie analytique de l'ouvrage présente d'évidentes faiblesses. En particulier, le manque de place a obligé le Secrétariat à se borner à une sélection d'exemples. En citant davantage on aurait échappé à la nécessité d'opérer un choix difficile entre telle ou telle institution, et tel ou tel pays, mais cela n'aurait vraisemblablement pas ajouté beaucoup à l'essentiel de cet exposé.

On trouvera dans la deuxième partie un certain nombre de monographies détaillées, précédées d'une notice historique. Là encore, on a choisi les institutions qui pouvaient illustrer certains points de la première partie, et qui représentaient des solutions-types. C'est ainsi que la Pädagogische Arbeitsstelle de Wiesbaden⁽¹⁾ (République fédérale d'Allemagne) montre qu'avec des moyens limités, il est possible d'obtenir des résultats, même dans le cadre complexe d'un Etat fédéral ; en France, l'Institut pédagogique national, institution déjà ancienne parvenue à la plénitude de son développement, a un champ d'action étendu ; l'Italie nous offre l'exemple d'un réseau décentralisé de Centri Didattici, qui, au sein d'un système scolaire unifié, s'efforce d'améliorer la qualité de l'enseignement dans l'ensemble du pays ; deux brefs textes de lois adoptés en Equateur et au Venezuela précisent le cadre juridique des institutions de ce genre.

La troisième partie complète les précédentes en indiquant, dans leurs grandes lignes, les caractéristiques essentielles de 51 institutions et organismes de 33 pays. Bien qu'elle ait l'apparence d'un répertoire, elle vise plutôt à mettre en évidence la multiplicité et la diversité des solutions que le problème de l'information pédagogique peut admettre. Un véritable répertoire fera sans doute suite à la présente étude, mais il ne pourra être établi qu'après ce premier effort de définition et d'analyse.

1. Depuis le 15 janvier 1957, ce centre s'appelle Pädagogische Dokumentation- und Arbeitsstelle et se trouve transféré à Bonn (Nassestrasse 11).

Terminologie

Nous avons pris soin jusqu'ici de ne parler que de "services d'information pédagogique". Pour éviter toute confusion, il semble maintenant nécessaire de préciser l'acception des différents termes employés. Un ouvrage de portée internationale pose toujours de délicats problèmes de terminologie étant donné la nécessité de concilier un grand nombre de termes nationaux sans obscurcir l'exposé par un jargon forgé pour les besoins de la cause.

Parmi les organismes et institutions sur lesquels porte la présente étude, certains font partie intégrante d'organes gouvernementaux ; ils sont désignés par divers termes équivalant à "office", "bureau", "direction" et "division". Il existe aussi des établissements distincts portant le nom de "centre", d'"institut", de "conseil", de "bibliothèque", de "musée" ou de "fondation". Mais tous ont ceci de commun qu'ils possèdent des locaux et un personnel permanents (c'est-à-dire des locaux et un personnel désignés comme leur appartenant)

et qu'ils s'occupent essentiellement (et non simplement à titre accessoire) de documentation et d'information pédagogiques. Pour préciser davantage, disons qu'il faut entendre par documentation les éléments d'information de toute sorte dont on peut disposer : livres, manuscrits, photographies, films et films fixes, enregistrements sonores, etc.

Toutes les fois que la chose est possible, le nom des institutions citées est reproduit dans la langue originale ; sinon, il est traduit à peu près littéralement en français. Dans l'étude analytique, il fallait cependant recourir à un nom générique ; on a choisi pour la version anglaise de ce document les termes d'"education clearing house", et pour la version française ceux de "centre de documentation pédagogique".

Dans l'ensemble, ce document est donc consacré aux centres de documentation pédagogique, tels qu'ils ont été sommairement définis dans l'avant-dernier paragraphe. Ils l'ont été essentiellement à l'aide de substantifs ; il nous faut maintenant des verbes pour décrire, dans la suite de cette étude, les activités de ces centres, et pour en analyser les raisons et les modalités.

PREMIERE PARTIE

ETUDE ANALYTIQUE

1. UTILITE DES CENTRES DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

Si l'on crée une institution ou un organisme, c'est pour répondre à un besoin. La grande diversité de ce que nous appelons les centres de documentation pédagogique traduit la diversité des besoins auxquels ils sont appelés à pourvoir ou des buts en vue desquels ils ont été créés. Mais, bien qu'il soit essentiel de connaître ces besoins et ces buts pour traiter valablement du fonctionnement de ces organismes, il est malaisé de donner une réponse de portée générale à cette question tant qu'elle est posée en termes abstraits. Une méthode plus empirique consiste à se demander à quel public ils s'adressent. Quatre réponses semblent possibles : à un groupe restreint de législateurs et d'administrateurs ; à un groupe plus étendu d'enseignants et, de façon générale, d'éducateurs ; à un groupe plus vaste encore, grand public ou parents d'élèves intéressés de façon plus personnelle aux questions d'enseignement ; enfin, à un public international ou, pour être plus précis, aux éducateurs et aux administrateurs d'autres pays.

Un centre de documentation pédagogique peut se concevoir en fonction des besoins de l'un quelconque de ces groupes. Dans la pratique, bien entendu, les distinctions ne sont pas aussi tranchées et la plupart des institutions qui nous occupent semblent s'efforcer d'élargir leur public. Quelques exemples permettront d'illustrer plus clairement le principal objet de ces efforts.

(a) Le législateur et l'administrateur

A l'échelon national, tout ministère de l'éducation (ou organe équivalent) implique un système quelconque de documentation permettant aux pouvoirs publics à la fois d'élaborer leur politique en matière d'enseignement, et de savoir dans quelle mesure les directives existantes sont appliquées. En l'occurrence, l'usager est le législateur et le haut fonctionnaire. Le soin de réunir les renseignements de ce genre pourra être confié à une institution spécialisée mise au service de tous les organes gouvernementaux, ce qui est bien souvent le cas lorsqu'il s'agit de statistiques. Le Centraal Bureau voor de Statistiek des Pays-Bas en offre un exemple typique. Dans un autre ordre d'idées, les bibliothèques nationales ou bibliothèques de dépôt jouent un rôle analogue. Mais le ministère de l'éducation peut aussi posséder son propre organisme de statistique ou d'information, lors que les services généraux sont insuffisants, ou s'il a besoin de renseignements d'un caractère

précis. De nombreux ministères ont ainsi leur propre service de statistique (par exemple dans le Royaume-Uni) et, au moment de sa création en 1867, l'Office of Education des Etats-Unis d'Amérique (p. 31)⁽¹⁾ avait notamment pour objet de réunir des renseignements quantitatifs à l'usage des services publics. Le Ministère de l'éducation des Pays-Bas comprend un Documentatie Bureau (p. 37) tout d'abord créé pour fournir à l'administration des précisions sur l'enseignement extra-scolaire - domaine extrêmement varié dans un pays où l'on sait combien l'enseignement est décentralisé - car le Gouvernement se trouvait dans l'obligation d'élaborer des directives d'ensemble en matière d'éducation des adultes.

Il semblerait que les Etats du type fédéral soient, de ce fait même, plus enclins que les autres à créer un service central d'information qui réponde aux besoins des pouvoirs publics. Si différentes que soient ces institutions quant à leur statut, elles ont un objectif commun : rendre service aux autorités de l'enseignement aussi bien dans l'administration centrale que dans les divers Etats fédérés. Certains Etats fédéraux, comme le Brésil et le Pakistan, tendent également à organiser des centres de documentation pédagogique de ce type.

(b) Le corps enseignant

Dans la pratique, on ne saurait faire de distinction tranchée entre les publics que représentent les "législateurs et hauts fonctionnaires" d'une part, et le "corps enseignant" d'autre part. Il n'y a pas en ce domaine de ligne de démarcation bien nette entre leurs besoins et leurs préoccupations. Quelle qu'en soit l'origine, de nombreux centres au service des pouvoirs publics ont également élaboré un programme destiné au personnel enseignant. C'est ainsi que l'Office of Education des Etats-Unis d'Amérique s'efforce notamment de faire connaître de "saines méthodes pédagogiques" à l'aide de publications et de services de renseignements. L'Institut pédagogique national de Paris (p. 32) et les Centri didattici italiens s'appliquent à la fois à servir les pouvoirs publics et à aider le personnel enseignant de tous les degrés dans ses études et dans sa tâche.

Lorsqu'un centre est essentiellement destiné au service du personnel enseignant et non accessoirement utilisé par lui, on constate que l'initiative

1. Le numéro de page qui suit le nom d'une institution citée dans le texte renvoie à la troisième partie où se trouve la notice consacrée à ladite institution.

de sa fondation revient à des associations de personnel enseignant ou à des établissements d'enseignement et de recherche au moins aussi souvent qu'aux pouvoirs publics. Il est difficile en pareil cas de faire la part exacte de l'information parmi les diverses activités d'un tel centre. La National Education Association des Etats-Unis d'Amérique (p.31) joue le rôle de centre de documentation polyvalent, à l'échelon national, mais ce n'est pas l'unique domaine où elle a pour mission de servir les intérêts du personnel enseignant. Il en va de même des associations de personnel enseignant dans la plupart des pays du monde. Un petit nombre d'entre elles seulement figurent dans la troisième partie de cette étude, car on n'a pas encore pu déterminer avec précision leur rôle effectif en tant que centre national de documentation pédagogique.

Il existe de nombreux exemples d'établissements d'enseignement et de recherche qui entreprennent d'informer le personnel enseignant pour faciliter sa tâche. Cette double fonction de formation professionnelle et d'information leur est parfois assignée officiellement ; on en trouve des exemples concrets dans la troisième partie.

(c) Le grand public

Bien que le souci d'informer le grand public, les parents d'élèves, les contribuables et en général tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement, semble occuper une bonne place parmi les préoccupations des centres, il ne constitue l'activité essentielle d'aucun de ceux que la présente étude mentionne. Les Pays-Bas établissent une subtile distinction en cette matière. En effet, alors que le Documentatie Bureau met à la disposition du personnel enseignant un important service de renseignements et de bibliographie (reflétant ainsi toutes les nuances d'opinion), le ministère publie son propre journal officiel (O. K. W. Mededelingen) par l'entremise d'un service de renseignements connexe mais distinct dont le rôle est plutôt d'interpréter et d'expliquer au public l'objet des mesures officielles. Il est probable que les associations nationales de parents d'élèves ou de parents et de personnel enseignant, pourraient également fournir des exemples probants. Mais, de même que pour l'oeuvre des associations de personnel enseignant, on est fort mal renseigné sur ces institutions et l'on ignore dans quelle mesure elles s'occupent systématiquement de renseignements pédagogiques.

(d) Le public international

Divers organismes internationaux favorisent l'échange de renseignements entre éducateurs de pays différents, que ce soient des institutions officielles comme le Bureau international d'éducation et l'Unesco, ou des organisations spécialisées de caractère non gouvernemental comme il en

existe tant. On en trouvera des exemples caractéristiques dans la troisième partie. Il convient de noter à ce propos que l'ensemble des institutions des Nations Unies joue un rôle d'information qui offre pour les éducateurs un très vif intérêt. Toutefois, dans la mesure même où ils répondent à des besoins d'ordre national, tous les organismes internationaux sont tenus de s'adresser à des sources de renseignements nationales. Il est rare que, dans un pays, les échanges de renseignements avec l'étranger justifient la création d'établissements distincts. La diffusion des informations à l'étranger incombe généralement aux centres de type officiel, qui assument cette fonction parallèlement à celles qu'ils exercent sur le plan national. En ce qui concerne le rassemblement des données de provenance étrangère, la direction suivie n'est pas aussi nette. Mais, jusqu'à un certain point, tout centre qui procure des renseignements au personnel enseignant ou aux administrateurs de l'enseignement dans l'ensemble d'un pays, fait aussi usage de données ou d'informations correspondantes de provenance étrangère.

2. LES CENTRES EN TANT QU'INSTITUTIONS

La structure d'un centre de documentation pédagogique n'est pas uniquement fonction des buts qui lui sont assignés ; le cadre administratif dans lequel il s'insère n'est pas moins important. Il est difficile de généraliser sur ce point, car dans chaque pays le système d'enseignement est si intimement lié aux méthodes de gouvernement et d'administration qu'à première vue toute tentative de classification semble vaine.

(a) Organismes officiels d'Etats fédéraux

Une première catégorie s'offre presque immédiatement à l'esprit ; celle des Etats fédéraux où le gouvernement central délègue la majeure partie de ses pouvoirs en matière d'enseignement aux gouvernements des divers Etats de la fédération. En pareils cas, on trouve généralement un organisme officiel central chargé de réunir les renseignements et de les diffuser dans tout le pays. Les Offices of Education des Etats-Unis d'Amérique (p.31) et d'Australie (p.27), l'Association canadienne d'éducation (p.29) et le Bureau fédéral de statistiques du Canada sont autant d'exemples de la manière dont un Etat fédéral peut résoudre le problème. En Suisse, la Zentralstelle für Dokumentation und Auskunft (p.40), qui relève de la Conférence permanente des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique, joue un rôle analogue à une échelle plus limitée. L'Instituto Nacional de Estudos Pedagógicos du Brésil (p.29) ainsi que le

National Bureau of Education and Social Research de l'Union Sud-Africaine (p. 41), malgré l'orientation que révèle leur titre sont des organismes officiels qui jouent le rôle de centres d'information dans des systèmes scolaires décentralisés. Le Ministère de l'éducation de l'Union indienne possède un Information and Publication Unit (p. 33) desservant les divers Etats et provinces.

Les rapports administratifs de tous ces organismes officiels avec le gouvernement central sont relativement simples. La République fédérale d'Allemagne, n'ayant pas de ministère central de l'éducation, ne s'en est pas moins orientée dans la même voie. La Pädagogische Arbeitsstelle (p. 26) de Wiesbaden, dont l'activité s'étendait primitivement à un seul Land, est maintenant devenue une institution nationale⁽¹⁾; tout en conservant son autonomie, elle est régie par un conseil d'administration qui groupa jusqu'en 1956 des représentants du Ministère de l'éducation du Land de Hesse, de la Conférence permanente des ministères de l'éducation, du Ministère fédéral de l'intérieur et des affaires étrangères, tous ces organismes contribuant à son financement. Cette institution révèle les multiples besoins qui amènent un Etat fédéral à trouver une solution unique au problème de l'information pédagogique.

(b) Rôle des ministères de l'éducation

La première solution dont nous trouvons l'exemple dans les pays à système scolaire unifié consiste à attribuer au ministère de l'éducation le soin de réunir et de diffuser les renseignements. En Belgique, une importante section du ministère : la Direction générale des services éducatifs et des relations culturelles (p. 28) assume, en même temps que d'autres fonctions officielles, la direction des services d'information intérieurs et extérieurs. En revanche, le Bureau de documentation des Pays-Bas (p. 37) constitue une section de la Division de la recherche et de la documentation, laquelle fait partie de l'un des départements du Ministère de l'éducation, des arts et des sciences. Il s'agit donc surtout de savoir dans quelle mesure les activités du ministère en matière de documentation pédagogique sont distinctes de ses autres fonctions et organisées en conséquence.

Si l'on en juge d'après des événements récents, il semble que les ministères de l'éducation aient tendance à constituer des groupes spécialisés au sein de leur administration. Tel a été le cas en Equateur, en Espagne et au Venezuela au cours des deux dernières années (1955-1956). Le Ministère équatorien a regroupé certains services existants sous l'appellation nouvelle de centre de documentation pédagogique. De même, un groupe d'information et de documentation a été créé au sein du Ministère espagnol de l'éducation. Au Venezuela, une Sala Técnica du Ministère a vu élargir ses attributions et est devenue le centre national de documentation pédagogique. Les textes

législatifs sur lesquels sont fondées ces diverses mesures sont reproduits intégralement dans la deuxième partie de cette étude.

Le rôle du Ministère dépend évidemment, dans une large mesure, de la façon dont l'enseignement est administré dans le pays considéré. Nous en trouverons des exemples probants en Norvège et dans le Royaume-Uni. Le service des écoles du Ministère norvégien du culte et de l'éducation (p. 36) s'occupe, d'une manière générale, des questions d'information, bien qu'aucune de ses sections n'en ait expressément été chargée. Dans le Royaume-Uni, l'External Relations and Information General Branch (p. 38) du Ministère de l'éducation est chargée de l'information pédagogique relative à l'Angleterre et au Pays de Galles. Ces exemples se présentent l'un et l'autre dans des pays où le système scolaire est fortement décentralisé et où se sont créées des institutions de caractère privé ou semi-officiel pour répondre au besoin d'information.

Il est d'autres cas encore où un service ministériel peut jouer le rôle de centre de documentation pédagogique, sans avoir été institué précisément à cet effet. Comme leur nom l'indique, le Bureau de la recherche du Ministère japonais de l'éducation (p. 35) et le Bureau de la recherche et de l'évaluation du Département de l'éducation des Philippines (p. 37) ont essentiellement pour objet de recueillir des renseignements concrets, mais ils diffusent également des informations de caractère pédagogique dans leurs pays respectifs et à l'étranger.

Il n'a été question jusqu'ici que de "sections" de ministères, c'est-à-dire de groupes administratifs en quelque sorte adjacents à l'ensemble, et comme tels, pouvant participer aux tâches d'administration générale qui incombent aux services publics. Or, il risque d'y avoir là matière à contestation, car il est permis de se demander à quel moment une "section" peut devenir une unité autonome. Dans ce même groupe d'institutions nationales officielles figurent les "sections" qui mériteraient plus exactement le nom de centres, étant localement, sinon administrativement, distinctes du reste du ministère. L'Institut pédagogique national de Paris (p. 32) offre l'exemple de spécialisation le plus frappant, puisqu'il groupe toute une gamme de services d'information dans le cadre d'une seule et même institution.

L'Italie offre une autre forme de décentralisation avec l'Office de coordination des centres "didactiques" nationaux du ministère de l'éducation. Comme son nom l'indique, cet organe joue un rôle de coordination à des fins administratives, mais le gros du travail de documentation et d'information est effectué par le Centro Didattico de

1. Depuis le 15 janvier 1957, ce centre se trouve transféré à Bonn et a pris le nom de Pädagogische Dokumentation- und Arbeitsstelle.

Florence (p.34) et par un groupe de centres spécialisés chacun dans une branche de l'éducation. Bien que relevant du Ministère, ces centres sont dispersés sur tout le pays et jouissent d'une large indépendance.

Une autre solution est appliquée en Hongrie et en Pologne (p.33, 38, respectivement), où le Ministère confie le rôle de centre officiel d'information pour les questions techniques à un institut d'éducation, ou plutôt à une section spécialisée de cet institut. Au Mexique, l'Instituto Nacional de Pedagogía (p.36) et, en Tchécoslovaquie, le Státní Pedagogická Knihovna Komenského (p.40) jouent de même le rôle de centres nationaux de documentation et relèvent directement du Ministère de l'éducation.

(c) Institutions non gouvernementales

Dans un système scolaire décentralisé, il y a plus de chances de voir jouer l'initiative privée, le rôle du gouvernement étant plutôt de compléter l'action des particuliers ou de l'appuyer financièrement. Nous avons déjà cité à cet égard les exemples de la Norvège et du Royaume-Uni. En Norvège, le Skolemuseum (p.36), institution sans caractère officiel, a pour clientèle le personnel enseignant du pays tout entier. Le Royaume-Uni possède une vaste gamme de services d'information qui jouent un rôle analogue, dans le système national d'enseignement, à celui des associations et institutions privées. Deux de ces services figurent dans la troisième partie de la présente étude (p.39,40).

Lorsque des organismes sans caractère officiel s'occupent de fournir à tout un pays des informations sur les principales questions touchant l'enseignement, les centres qu'ils établissent à cet effet sont ordinairement rattachés de façon plus ou moins étroite à une association professionnelle de membres de l'enseignement ou à un établissement scolaire. Nous avons déjà cité le cas de la National Education Association des Etats-Unis d'Amérique (p.31), de la Canadian Teachers' Federation et de plusieurs établissements d'enseignement, dont l'un en Autriche (p.28) et un autre en Grande-Bretagne. En Israël, c'est la Faculté de pédagogie de l'Université hébraïque de Jérusalem (p.34) qui s'est chargée, en plus de ses autres attributions, de pourvoir aux services d'information à l'usage du personnel enseignant.

3. FONCTIONS DES CENTRES

En un certain sens, la définition d'un centre de documentation pédagogique donnée dans l'introduction de cette étude pose la question de ses fonctions. Un "centre d'information pédagogique" a

nécessairement un double rôle : procurer des renseignements à certaines fins déterminées ; et pour cela, recueillir des informations. Sur le plan pratique, ces deux fonctions en impliquent évidemment une troisième : analyser les données, ou faire une enquête pour en découvrir. Pour plus de clarté, nous désignerons ici ces fonctions sous le nom de documentation, de diffusion et d'investigation. Ces termes, et le sens qui leur est attribué dans cette étude, ne correspondent pas nécessairement aux habitudes des divers pays. D'ailleurs, les organismes et les institutions dont il est question ici et dans la troisième partie ne remplissent pas tous ces trois fonctions, ou ne leur attribuent pas la même importance relative. De même que, pour plus de commodité, nous avons adopté la désignation générique de "centre de documentation pédagogique", de même, il est nécessaire d'en définir préalablement les fonctions essentielles pour rechercher ensuite dans quelle mesure l'activité des institutions existantes correspond à cette définition ou s'en écarte.

(a) Fonctions essentielles

La fonction de documentation est à la base de toute activité d'information. Elle comprend la réunion de documents relatifs à l'éducation - travaux publiés ou inédits, sur ce sujet, ou matériel d'enseignement, tel que manuels, auxiliaires, etc. Les documents ainsi réunis doivent être classés, catalogués et conservés de manière à permettre une consultation facile. Enfin, il faut que cette collection soit à la disposition des usagers ou puisse être utilisée pour répondre aux demandes écrites de correspondants qui n'ont pas la possibilité de venir sur place. Autrement dit, un centre d'information doit nécessairement disposer d'une bonne bibliothèque pédagogique qui en fasse partie intégrante ou se trouve à proximité immédiate. Toutes les institutions et tous les organismes énumérés dans la troisième partie répondent à ces exigences. Dans certains cas, la bibliothèque même est à l'origine du service d'information. Le Statens Paedagogiske Studiesamling danois (p.30) en est un exemple ainsi que les musées de France, de Norvège et d'Uruguay, dont il a été question plus haut. En Tchécoslovaquie, la Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius (p.40) constitue essentiellement un centre national de documentation ; elle est rattachée à l'Institut de recherche pédagogique Comenius avec lequel elle coopère étroitement.

La diffusion de l'information constitue un autre élément important de l'activité des centres, et admet diverses définitions. Elle comporte évidemment les réponses aux demandes de renseignements, soit verbalement, soit par la poste. De nombreux bibliothécaires ne verraient rien en cela qui sorte de leurs attributions normales. Mais ce n'est pas tout, car le centre doit tirer des indications générales de la nature des

renseignements demandés, ou prévenir ces demandes au moyen de publications, d'expositions et autres manifestations organisées par lui. On peut constater que l'Information and Publication Unit de l'Inde (p.33) et l'Office of Education des Etats-Unis d'Amérique (p.31) font une place privilégiée à la diffusion de l'information pédagogique. A la limite extrême, cette fonction est affaire de publications, et les revues de pédagogie sont peut-être les plus qualifiées pour l'exercer. Dans la plupart des pays, de nombreux périodiques (1) pourvoient certainement en partie aux besoins de l'information ; mais un coup d'oeil sur la liste des institutions et organismes figurant dans la troisième partie permet de constater que tous ont en cours un programme de publications, fréquemment sous forme de revue ou d'une série de monographies.

La fonction d'investigation est la plus malaisée à définir. L'organisation rationnelle d'une documentation implique des recherches, sinon de la recherche ; la mise au point et le choix de la matière des publications supposent un travail d'évaluation. Ces opérations doivent être effectuées dans tous les centres qui nous occupent ici. Mais si un centre doit pouvoir répondre aux besoins du personnel enseignant et des administrateurs, de nombreuses questions se trouveront inévitablement soulevées auxquelles il ne pourra répondre sur-le-champ au moyen des sources dont il dispose. Il lui faudra donc entreprendre des enquêtes, des études et des investigations. En règle générale, cette forme d'activité ne va pas jusqu'à la recherche pédagogique au sens rigoureux du terme, mais la différence est plus de degré que de nature. Tout dépend, semble-t-il, du degré d'organisation de la recherche pédagogique dans le pays considéré. Si la documentation réunie est maigre, il faudra probablement qu'un centre officiel ayant déjà un rôle d'information se charge lui-même de la recherche ou la provoque ; les universités et les autres organes de recherche suffisent souvent à pourvoir aux besoins du pays. On peut également créer un organe de coordination qui s'occupe de recherche proprement dite, et contribue ainsi à procurer au pays les informations pédagogiques. A cet égard, les Councils for Educational Research d'Australie (p.27) et de Nouvelle-Zélande (p.37) complètent respectivement l'action du Commonwealth Office of Education et du Département de l'éducation de la Nouvelle-Zélande.

On verra que les différents aspects de l'activité des centres énumérés dans la troisième partie correspondent assez exactement aux trois fonctions auxquelles nous avons ramené le rôle d'un centre de documentation pédagogique. Toutefois, l'occasion semble propice d'étudier de plus près deux institutions où la synthèse de ces fonctions aboutit à une série d'activités bien équilibrée ; ce sont l'Institut pédagogique national de Paris et l'ancienne Pädagogische Arbeitsstelle de Wiesbaden (République fédérale d'Allemagne). On trouvera une description détaillée de ces deux

centres sous forme de monographies dans la deuxième partie de cette étude. Le centre français comprend trois grandes divisions, qui correspondent presque exactement aux trois fonctions essentielles définies plus haut : la 1ère Division (services d'accueil et de liaison et collections centrales de documents et matériels pédagogiques) comprend le Musée pédagogique proprement dit et la bibliothèque ; la 2e Division (services d'études et d'élaboration de la documentation et des matériels pédagogiques) est constituée par le Bureau d'études et d'information et par des services spécialisés dans l'élaboration des publications (secrétariat et réalisation technique), des moyens audio-visuels et du matériel didactique et scientifique ; la 3e Division (services de distribution des documents et matériels pédagogiques) assure la diffusion et la vente des publications, ainsi que la distribution du matériel didactique et scientifique.

A première vue, la structure du centre de Wiesbaden est différente ; ses fonctions se répartissent en "Wissenschaftliche Arbeit", "Pädagogische Arbeit" et "Internationale Arbeit", c'est-à-dire en activités scientifiques, pédagogiques et internationales. Dans chacune de ces catégories se distingue cependant toute une gamme d'activités parmi lesquelles on reconnaît aisément les trois fonctions essentielles d'un centre. Le service "Archiv" (qui correspond en fait à un "centre de documentation" plutôt qu'à des "archives" au sens strict du mot), et la "Bibliothek" ont des attributions qui équivalent à ce que nous avons défini comme la fonction de documentation. De même, l'activité de ce centre en matière d'édition et d'expositions ("Veröffentlichungen" correspondant aux activités scientifiques, et "Pädagogische Ausstellung" aux activités pédagogiques) a trait à la fonction de diffusion. Enfin, les activités du centre relevant de la rubrique "Bestandsaufnahmen und Untersuchungen" représentent sa fonction d'investigation (les termes allemands ont d'ailleurs à peu près ce sens).

Le lecteur trouvera des détails plus complets sur ces deux centres dans les monographies qui leur sont consacrées. Si nous en parlons ici, c'est que leurs programmes englobent les trois fonctions essentielles d'un centre et fournissent ainsi la preuve - s'il en faut une - qu'un centre national de documentation pédagogique peut être consacré auxdites fonctions.

Mais ayant ainsi posé une règle générale,

1. L'Institut international de coopération intellectuelle a joint une bibliographie des revues pédagogiques en annexe à son Répertoire des centres nationaux de documentation pédagogique, 2e édition, Paris, 1938. L'Unesco établit actuellement un répertoire international de ces revues, qui constituera le n° 23 de la collection "Etudes et documents d'éducation".

force nous est de reconnaître qu'un grand nombre de centres (y compris les deux dont il vient d'être question) ont aussi d'autres fonctions. Trois d'entre elles sont étudiées ci-dessous : ce sont le manie- ment du matériel d'enseignement, la formation professionnelle du personnel enseignant, et la recherche. En outre, il paraît nécessaire de distin- guer entre les centres de documentation péda- gogique générale et ceux qui sont spécialisés dans un domaine déterminé de la pédagogie. Il s'agit là d'une question de programme, mais elle peut être liée à celle des fonctions, et c'est pourquoi nous aborderons les centres spécialisés après avoir étudié les fonctions complémentaires des centres.

(b) Fonctions complémentaires

Le rôle des centres en ce qui concerne l'emploi du matériel d'enseignement peut être assimilé à une fonction d'information portant sur les manuels et les auxiliaires d'enseignement. En matière de documentation et de diffusion d'informations, ce matériel pose toujours plus de problèmes que les imprimés relatifs à la pédagogie. Plusieurs centres - ceux surtout qui s'occupent plus directement de pourvoir aux besoins du personnel enseignant - s'attachent à constituer des collections de docu- ments de ce genre. Le Skolemuseum norvégien (p.36) a pour mission d'aider les maîtres à choisir et à utiliser le matériel scolaire, et la Pädago- gische Dokumentation-und- Arbeitsstelle joue un rôle analogue. L'Institut pédagogique national de Paris a un programme plus ambitieux encore, puisqu'il se propose de recueillir, de perfection- ner, de communiquer aux maîtres et de distribuer aux écoles tous les moyens de connaissance néces- saires à l'exercice de l'enseignement. Le perfec- tionnement de ces auxiliaires d'enseignement requiert évidemment des essais et des recherches qui exigent beaucoup d'argent et de personnel.

Il arrive fréquemment que la diffusion d'infor- mations soit associée à des cours de formation du personnel enseignant. Comme l'analyse précédente l'a montré, un nombre considérable d'établisse- ments de formation de personnel enseignant (du type institut de pédagogie ou école normale) ont multiplié leurs activités au point de devenir des centres nationaux de documentation pédagogique. Inversement, certains centres qui, au début, s'occupaient à diffuser des informations péda- gogiques en viennent à créer des cours de formation de personnel. Que cette fonction de formation professionnelle ait été à l'origine de l'institution considérée, ou qu'elle se soit développée ultérieu- rement, on constate qu'elle figure parmi les attri- butions de nombreux centres. Nous nous bornerons à citer : le Beit Hasager Le-Hinnukh, Jérusalem (p.34), le Statens Psykologisk-pedagogiska Institut de Stockholm (p.40), le Chung-Ang Kyo-yook Yun- gu So de Corée (p.30), le Centro Didattico Nazio- nale de Florence (p.34) et la Pädagogische Arbeits- stelle (p.26).

Il n'est guère facile de distinguer entre les travaux d'investigation découlant des fonctions de documentation, et la recherche pédagogique au sens strict du terme. Un certain nombre des centres énumérés dans la troisième partie ont pour tâche essentielle d'effectuer ou d'encourager les recherches - tel est le cas de l'Instituto Nacional de Estudos Pedagógicos du Brésil (p.29), de la Hochschule für Internationale Pädagogische Forschung de la République fédérale d'Allemagne à Francfort (p.26), de l'Institutul de Ştiinţe Pedagogice de la République populaire roumaine (p.38), du National Bureau of Educational and Social Research de l'Union Sud-Africaine (p.41), et des services des Ministères de l'éducation japo- nais et philippin (p.35 et 37). D'autres centres s'occupent en même temps d'enseignement et de recherche, comme les instituts espagnol, hongrois, israélien, mexicain et suédois énumérés dans la même liste. Si ces deux catégories d'institutions et d'organismes figurent dans notre étude, c'est que les uns et les autres jouent également le rôle de centres nationaux de documentation péda- gogique. On peut citer aussi l'exemple des Councils for Educational Research d'Australie et de Nouvelle-Zélande - organismes qui collaborent avec les centres officiels d'information péda- gogique en se chargeant essentiellement des fonc- tions de recherche. Il n'est pas moins facile de trouver des institutions de documentation d'un caractère plus général, que leur programme conduit à s'orienter vers la recherche. Le Centre national français de documentation pédagogique et le Centro Didattico Nazionale de Florence en sont deux exemples. L'Association canadienne d'édu- cation ou Canadian Education Association (p.29) est notamment chargée "d'encourager les recherches pédagogiques au Canada et de publier des rapports sur certaines recherches". Aux Etats-Unis d'Amérique, la National Education Association fait des recherches de son propre chef, et l'Office of Education s'efforce d'encoura- ger la recherche.

(c) Centres spécialisés

De façon générale, la compétence des institutions ou organismes étudiés ici s'étend à l'ensemble des problèmes d'éducation, et leur champ d'action couvre l'ensemble d'un pays. Il nous est en effet impossible de tenir compte de centres dont l'action est géographiquement limitée à une partie d'un pays. En ce qui concerne toutefois l'étendue du domaine étudié, la question est un peu différente car un nombre considérable de centres importants, de caractère national, sont cantonnés dans une branche déterminée de la pédagogie.

Deux centres de ce genre sont spécialisés dans l'éducation de base, et il se trouve que l'un et l'autre ont des programmes qui débordent le cadre de leurs frontières nationales. Le Commu- nity Development Clearing House de Londres (p.39) est rattaché à l'Institute of Education de

l'Université de Londres, et le Centre français d'études et d'information sur l'éducation de base (p. 33) fait partie d'un centre de documentation pédagogique beaucoup plus étendu, l'I. P. N. Ces deux organismes rassemblent de la documentation, assurent un service d'information et publient des périodiques.

Du fait que l'éducation des adultes tend à être assurée par divers organismes autres que les autorités de l'enseignement public, le besoin d'un centre national d'information spécialisé semblerait devoir se faire fortement sentir dans ce domaine. On en trouvera deux exemples dans la troisième partie : l'Association canadienne pour l'éducation des adultes ou Canadian Association for Adult Education (p. 29) et le National Institute of Adult Education du Royaume-Uni (p. 39). Dans quelques pays, notamment la France et les Pays-Bas, les centres de documentation pédagogique s'occupent également de l'éducation des adultes ; mais il n'est pas douteux que la liste des centres de documentation spécialisés dans l'éducation des adultes pourrait s'allonger de façon notable si l'attention se concentrait sur ce point.

La situation est presque la même en ce qui touche l'éducation spéciale des débilés physiques et mentaux. Un seul centre figure dans la liste de la troisième partie : Unit for the Handicapped (p. 33) du Ministère indien de l'éducation.

Le groupe italien des Centri Didattici représente également un cas de spécialisation. Outre l'office de coordination du Ministère et le centre de documentation générale de Florence (Centro Didattico Nazionale di Studi e Documentazione), il existe six centres s'occupant chacun d'un domaine pédagogique particulier : éducation préscolaire, enseignement primaire, enseignement moyen, enseignement secondaire, enseignement technique, rapports entre l'école et la famille.

4. FONCTIONNEMENT DES CENTRES

L'analyse a révélé que le type d'institutions et d'organismes varie considérablement, si bien qu'en abordant la question de leur structure et de leur programme, il devient presque impossible de formuler des conclusions générales valables. Il nous est cependant loisible de résumer ici les renseignements détaillés donnés dans la troisième partie, ne serait-ce que pour dégager les méthodes communes ou souligner certaines différences.

(a) Budget et personnel

Il est tout indiqué de se demander d'abord de quels fonds et de quel personnel dispose un centre national de documentation pédagogique. Bon nombre d'organismes auxquels nous avons reconnu ce caractère font partie des services d'organes

gouvernementaux - notamment l'Office of Education des Etats-Unis d'Amérique (p. 31) et la Direction générale des Services éducatifs et des Relations culturelles de Belgique (p. 28). Il est impossible en pareil cas de dire exactement quelles sommes sont exclusivement affectées à leur activité de centre de documentation. Des renseignements budgétaires fournis par les centres officiels qui peuvent être considérés comme des entités organiques ainsi que par les centres non officiels, il ressort qu'environ la moitié d'entre eux ont des ressources annuelles inférieures à 50.000 dollars des Etats-Unis. Les centres plus favorisés (dont le budget dépasse 100.000 dollars, et, dans un très petit nombre de cas, un million de dollars) sont en majorité des organismes dont le programme a une portée beaucoup plus large que les activités envisagées dans la présente étude. S'il est possible de généraliser sans imprudence, nous dirons que le fonctionnement d'un centre national de documentation pédagogique exige un budget de 10.000 à 50.000 dollars. Le budget de plus de 1.700.000 dollars de l'Institut pédagogique national de Paris (non compris des frais de personnel élevés) peut être considéré comme la limite à ne pas dépasser. Le personnel de ces centres, en rapport avec les crédits disponibles, paraît assez réduit. En effet, la majorité d'entre eux comptent moins de 25 fonctionnaires à plein temps, et quelques-uns seulement (en Belgique, aux Etats-Unis, en France et au Japon) dépassent le chiffre de 50. Les renseignements dont nous disposons ne permettent pas de pousser l'analyse jusqu'à l'étude des titres professionnels de ce personnel. Il semble toutefois qu'une assez forte proportion des travaux de caractère technique soit exécutée à l'extérieur, par des collaborateurs bénévoles ou sous contrat. On serait donc en droit de conclure qu'un centre national peut fonctionner avec dix personnes ou même moins. Ici encore, c'est l'Institut pédagogique national de Paris, avec ses 270 membres, qui atteint la limite supérieure.

(b) Problèmes d'organisation

La nature du personnel et l'activité des centres dépendent dans une large mesure des fonctions de ces organismes. C'est sur ce point que les diverses organisations et institutions qui font l'objet de la présente enquête présentent le plus de similitude.

Dans la plupart des cas, la fonction de documentation implique l'existence d'une bibliothèque et d'un personnel qualifié, et presque tous les centres possèdent effectivement leur propre bibliothèque, ou ont accès à des bibliothèques spécialisées. Quant à l'importance des collections, parmi celles sur lesquelles des renseignements ont été fournis, on constate que la moitié environ comptent plus de 10.000 volumes et un bon nombre, plus de 100.000. La plupart des centres ont également une collection spéciale de périodiques. On ne

saurait évidemment faire grand cas de tels chiffres. L'idée de mobiliser les ressources de toutes les bibliothèques d'un pays n'est pas nouvelle ; un exemple caractéristique nous en est fourni par la Dział Dokumentacji Pedagogicznej de Varsovie, qui a dressé un catalogue central des ouvrages de pédagogie conservés dans les bibliothèques générales de Pologne. Ce centre dispose donc à volonté d'une masse de publications. Mais l'usage qui est fait de la documentation importe davantage que le nombre des volumes rangés sur les rayons. De ce point de vue, les travaux systématiques d'indexage et d'analyse documentaire effectués par le Dokumentatie Bureau des Pays-Bas peuvent être cités ici, à titre de modèle plutôt que comme exemple typique.

Touchant la diffusion, la plupart des centres ne se contentent pas de répondre aux demandes de renseignements ; ils ont un programme de publications bien arrêté. Leur principal organe est un périodique (bulletin d'information, comptes rendus de publications, rapport annuel, etc.) auquel s'ajoutent, dans environ deux tiers des cas, des études sur des sujets particuliers de pédagogie. Une telle activité en matière de publications implique qu'une partie au moins du personnel possède la compétence voulue pour rédiger les textes ou les mettre au point. Les renseignements dont nous disposons ne fournissent toutefois que peu de précisions à ce sujet. Les expositions constituent un autre mode de diffusion auquel bon nombre de centres ont également recours. Ce procédé exige, lui aussi, un personnel doué de compétences particulières. Nous avons déjà signalé que les termes "études" et "investigations" couvrent une série d'activités diverses. De nombreux centres figurant dans la présente étude sont essentiellement des organes de recherche, ou combinent la recherche et l'enseignement. Ce n'est qu'accessoirement qu'ils jouent le rôle de centres de documentation pédagogique, et le fait que leur personnel compte des spécialistes des techniques de recherche n'implique pas que tel soit toujours le cas.

CONCLUSIONS

Il faut maintenant effectuer la synthèse de ce que nous venons d'exposer, et voir quelles conclusions pratiques il est possible d'en tirer.

(a) Manque de centres et absence d'uniformité

L'analyse a souvent mis en relief la diversité de ces centres, de quelque point de vue qu'on les envisage. Pourtant, même en adoptant des définitions assez souples, on constate que la liste de la troisième partie est loin de correspondre aux besoins de tous les pays. Il en est beaucoup en effet où n'existe aucun organisme jouant le rôle de centre national collecteur et diffuseur

d'informations pédagogiques. L'absence d'uniformité parmi les centres existants - qui en soi est peut-être un avantage - semble aussi indiquer qu'on n'a pas accordé suffisamment d'attention à cette question. Cette remarque est fondée si l'on admet les deux postulats suivants : la diffusion d'informations est nécessaire au progrès de la pédagogie, et cette diffusion doit nécessairement reposer sur certaines fonctions essentielles. Si l'importance de ces fonctions était partout reconnue, il y aurait plus d'uniformité parmi ces organismes (sans qu'ils soient pour autant standardisés).

(b) Création de centres de documentation pédagogique

Les éducateurs qui se préoccupent d'organiser des services de documentation et d'information trouveront peut-être tout ce qui précède un peu déroutant. Comment choisir parmi tant de solutions ? Ce tour d'horizon montre au moins que de modestes moyens permettent d'obtenir d'excellents résultats. Certains centres, parmi les plus actifs, ne disposent que de maigres crédits et d'un personnel réduit, et même ceux qui en imposent le plus aujourd'hui n'ont acquis cette importance que lentement, après des débuts fort humbles. En réalité, ce sont des considérations d'économie qui doivent présider à l'organisation et au fonctionnement d'un centre de documentation (l'expression anglaise clearing house, qui désigne un tel centre, a, elle aussi, une acception financière).

Notre analyse révèle que certaines règles sont à observer quand il s'agit de créer un centre de documentation pédagogique :

- (i) le premier problème qui se pose est de définir avec soin les objectifs du nouveau centre et de préciser nettement les besoins auxquels il est appelé à répondre et la catégorie d'utilisateurs à laquelle il s'adressera ;
- (ii) il faut ensuite rechercher quels moyens, tant officiels que privés, sont d'ores et déjà disponibles, afin que le nouveau centre les utilise et qu'il complète et coordonne l'activité des services plutôt que de faire double emploi avec eux ;
- (iii) on décidera alors du type d'institution qu'on veut créer, ou tout au moins on définira les rapports du centre avec le ministère de l'éducation ;
- (iv) il faut ensuite prendre les dispositions voulues pour que le centre exerce les trois fonctions essentielles de documentation, de diffusion et d'investigation, dans la mesure où elles ne sont pas assurées, ou ne le sont que partiellement, par des organismes déjà existants ;
- (v) la constitution du personnel et le budget doivent être en rapport avec les fonctions assignées au centre ; il est préférable de débiter modestement et de laisser le centre se développer graduellement pour répondre aux besoins du pays à mesure qu'ils se manifesteront ;

- (vi) le personnel d'un centre doit comprendre au minimum : un spécialiste de la pédagogie faisant fonction de directeur, un bibliothécaire qualifié ou un assistant chargé de la bibliographie, et un ou deux employés de bureau ;
- (vii) l'importance que prendront peu à peu tels ou tels aspects de l'activité du centre fournira des indications sur l'ampleur qu'il conviendra de donner aux services de documentation (bibliothèque, personnel, collections de livres, brochures et périodiques, matériel), de diffusion (personnel de rédaction, personnel chargé de l'impression, équipement) et d'investigation (spécialistes de la pédagogie comparée, éventuellement de la recherche et matériel de bureau) ;
- (viii) bien qu'il n'ait pas encore été question des services de statistiques, il convient de ne pas oublier ce point.

(c) Expansion des centres de documentation pédagogique

Tant pour les centres déjà anciens que pour des organismes de création récente, il peut y avoir un intérêt pratique à étudier la structure et les méthodes de travail des centres d'autres pays. En l'occurrence, la présente étude ne peut servir que de très brève introduction, et les lacunes qu'elle présente sont presque aussi importantes que les renseignements qu'elle contient.

A cet égard, la présente enquête révèle un fait significatif qui n'avait pas encore été signalé. Moins de 20 % des institutions énumérées ici se déclarent satisfaites des contacts établis avec l'étranger ; la grande majorité des centres désirent multiplier leurs contacts avec les autres pays par des échanges d'informations et de publications, et la moitié environ sont disposés à envisager des arrangements en vue d'échanges de personnel. Les mesures à prendre dans ce sens constitueraient un des moyens les plus sûrs de développer

l'activité des centres au profit même de leurs pays respectifs.

(d) Aspects internationaux de cette étude

En reprenant l'oeuvre entreprise par la génération précédente, à l'époque où l'Institut international de coopération intellectuelle publiait son Manuel, il faut admettre que la présente étude ne représente guère qu'un début. La prochaine étape pourrait être une étude plus systématique, fondée sur l'analyse des catégories définies ici même. Elle aboutirait à un répertoire des organismes et institutions de documentation, classés par pays, et permettant à tous ceux qui s'intéressent à la pédagogie de s'informer des sources et des ressources dont chacun dispose. Outre un tel répertoire, il y a également place pour une bibliographie d'ensemble sur la pédagogie, dont l'élaboration pose un problème que seule peut permettre de résoudre la mise en commun des ressources des centres nationaux. Cette documentation de base est indispensable si l'on souhaite accélérer l'échange des idées et des méthodes pédagogiques sur le plan international.

Il convient finalement d'ajouter ici quelques mots sur les organismes internationaux et régionaux groupés à la fin de la troisième partie. Comme pour les institutions nationales, il s'agit d'un simple choix d'exemples, et cette liste ne prétend pas être complète ; elle ne fait pas mention du nombre considérable d'organisations non gouvernementales qui assurent des services de documentation pédagogique à l'échelon international⁽¹⁾. Les quelques exemples cités ne permettent pas de généraliser, et il ne semble d'ailleurs pas que ce soit nécessaire.

1. Le lecteur trouvera une liste de ces organisations internationales non gouvernementales dans la publication Yearbook of international organizations (Annuaire des organisations internationales), 1954-55. Bruxelles, Union des Associations internationales, 1955. 1136 p.

DEUXIEME PARTIE

MONOGRAPHIES

HISTORIQUE (1)

C'est à une phase relativement tardive de leur développement, qui remonte à la seconde moitié du dix-neuvième siècle, que les centres de documentation pédagogique envisagèrent de rassembler et de diffuser méthodiquement des informations. Leurs premiers efforts avaient été consacrés à réunir des collections. Un "musée pédagogique" de ce genre avait été organisé à Stuttgart en 1851, et des établissements analogues furent créés peu après dans d'autres villes. Les expositions universelles, très populaires depuis le milieu du dix-neuvième siècle, permirent de procéder, sur le matériel pédagogique des divers Etats, à des comparaisons effectuées au moyen de spécimens qui constituèrent ensuite, dans les pays qui les avaient fournis, le noyau de musées pédagogiques. Ainsi, l'exposition universelle de 1873 à Vienne aboutit à la création de musées pédagogiques à Vienne, à Rome, à Zurich (Pestalozzianum), à Munich, à Budapest et à Berne, tandis que l'exposition de 1905 à Bruxelles inspira la création à Berlin d'une exposition pédagogique permanente. Les associations de professeurs et d'instituteurs déployèrent d'ailleurs dans ce domaine une activité considérable. En 1865, par exemple, l'Association nationale du personnel enseignant d'Allemagne (Allgemeine deutsche Lehrerversammlung) organisa à Leipzig une exposition permanente de matériel scolaire. De même, l'Association du personnel enseignant de Berlin (Berliner Lehrerverein) fonda en 1876 le Musée pédagogique d'Allemagne.

Le Musée pédagogique de Paris fut créé en 1879, sous forme d'un organisme gouvernemental desservant la France entière. Il devait se distinguer des musées pédagogiques qui l'avaient précédé, surtout en ce qu'il ne se bornerait pas à collectionner du matériel d'enseignement, mais ferait également fonction de centre de documentation pédagogique. Ses buts étaient, en fait, analogues à ceux de l'Office of Education fondé à Washington en 1867. Dans le développement des centres de documentation pédagogique, la création de ces deux organismes a marqué, pourrait-on dire, le début de la seconde étape. Ayant progressivement assumé diverses autres tâches concernant les statistiques de l'enseignement, les échanges de correspondances scolaires, la production de films éducatifs, la constitution d'une discothèque, etc., le Musée pédagogique fut, en 1950, incorporé par décret ministériel au Centre national de documentation pédagogique,⁽²⁾ auquel étaient rattachés en même temps divers autres services éducatifs. Signalons enfin que l'idée de "Musée" pédagogique revient fréquemment dans

le titre d'institutions analogues, en d'autres pays. On peut en citer deux exemples intéressants : celui du "Museo y Biblioteca pedagógicos" (p.41) de l'Uruguay, qui date de 1889, et celui du Skolemuseum de Norvège (p.36), fondé en 1921.

L'année 1915 fut marquée par l'inauguration à Berlin d'un Institut central de pédagogie (Zentralinstitut für Erziehung und Unterricht) patronné par une fondation pédagogique au sein de laquelle étaient représentés le Reich (gouvernement fédéral), les Länder (autorités provinciales), les autorités municipales et les organisations du personnel enseignant. Selon l'Article 2 de ses Statuts, cet institut devait étendre son action à l'Allemagne tout entière et aux collectivités allemandes à l'étranger. Peu après 1920, on vit également se créer des services relatifs à la radio-diffusion scolaire, aux films éducatifs, aux échanges de correspondances scolaires et à diverses autres questions intéressant l'éducation.

En 1925, la Faculté des sciences politiques et sociales de l'Université de Florence inaugura une exposition de matériel et d'auxiliaires d'enseignement provenant d'écoles de l'Italie entière. En 1937, cette exposition permanente prit le nom de Musée scolaire national (Museo Nazionale della Scuola) ; elle fut incorporée au Centre national de pédagogie (Centro Didattico Nazionale) lorsque, en 1941, celui-ci s'installa au Palazzo Gerini. Une loi votée en 1942 prévoyait l'organisation de dix autres centres, dont six fonctionnent actuellement. Une bibliothèque nationale de pédagogie a également été ouverte à Florence, dans les locaux du Centro Didattico Nazionale, qui prit en 1953 le nom de Centro Didattico Nazionale di Studi e Documentazione (Centre national d'études et de documentation pédagogiques).

C'est en 1925, avec la fondation à Genève du Bureau international d'éducation, que commencèrent à se développer sur le plan international des échanges continus et méthodiques d'informations pédagogiques. Cette tendance s'accrut en 1931, lorsque la Commission internationale de coopération intellectuelle créée sous l'égide de la Société des Nations convoqua une réunion d'experts chargés de mettre au point un régime de collaboration internationale entre les centres pédagogiques nationaux déjà existants. Les pays participants convinrent d'échanger des renseignements pédagogiques. On décida également de choisir parmi les

1. D'après Franz Hilker, "Pädagogische Dokumentation", Bildung und Erziehung, Jahrgang 9, April 1956, Heft 4, p.194-196.
2. En octobre 1956, le centre a pris le nom d'Institut pédagogique national.

principaux ouvrages et articles publiés dans le monde entier, 50 à 100 titres destinés à figurer dans une bibliographie pédagogique internationale biennale. En outre, l'Institut international de coopération intellectuelle, à Paris, reçut pour mission de favoriser l'organisation de centres nationaux de documentation pédagogique dans les pays où il n'en existait pas encore, et de créer une coopération internationale et des échanges d'informations entre ces centres. C'est en grande partie grâce à l'oeuvre de cet institut que le nombre des centres nationaux pédagogiques passa de 33 à 40 en cinq ans (1933-1938).⁽¹⁾ La plupart de ces centres cessèrent toutefois de fonctionner au cours ou à la suite de la deuxième guerre mondiale.

En ce qui concerne la documentation pédagogique internationale et les échanges d'informations pédagogiques entre pays, une nouvelle phase s'est ouverte en 1949 avec la création, à l'Unesco, du Centre d'information du Département de l'éducation, lequel travaille en étroite collaboration avec le Bureau international d'éducation.

L'INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE PARIS

L'Institut national de documentation pédagogique et de perfectionnement et distribution des moyens d'enseignement (ou Institut pédagogique national) est un service de l'administration centrale du Ministère de l'éducation nationale, auquel a été conférée la personnalité civile et financière d'un établissement public autonome, et qui agit comme organisme commun aux différents ordres d'enseignement. Il relève directement de l'autorité du ministre de l'éducation nationale.

Buts visés par l'Institut pédagogique national

L'Institut pédagogique national a pour mission :

- (a) de développer l'information sur les institutions scolaires et sur les réalisations éducatives et culturelles en France et à l'étranger, et de favoriser les contacts et les échanges intellectuels et documentaires entre les membres de l'enseignement ainsi qu'entre l'enseignement et les autres secteurs de l'activité nationale, afin de donner aux maîtres toutes facilités d'entretenir leurs connaissances, de perfectionner leur formation et d'adapter leur enseignement à l'évolution scientifique et sociale ;
- (b) de perfectionner l'équipement des maîtres et des établissements scolaires en moyens et matériels pédagogiques, et notamment en ouvrages et publications, en moyens audiovisuels, en matériel d'enseignement scientifique et en tous moyens nécessaires à l'emploi

- de méthodes actives et expérimentales ;
- (c) par extension, d'apporter son concours à toutes activités auxiliaires ou complémentaires de l'enseignement.

Moyens d'action

- (a) L'Institut pédagogique national fonctionne en premier lieu comme un centre d'accueil, de liaison et de documentation. C'est là le rôle du plus ancien de ses services, le Musée pédagogique de Paris, complété par la bibliothèque, la phonothèque, la photothèque et la cinémathèque centrales de l'enseignement public.
- (b) L'Institut pédagogique national est en même temps un service d'élaboration et de perfectionnement des moyens d'information et de connaissance nécessaires à l'enseignement. Cette activité se manifeste par l'organisation d'études et recherches pédagogiques, la publication d'ouvrages et périodiques, la production de disques et de films, l'émission d'informations et de cours radiodiffusés ou télévisés, la présentation d'expositions, la réalisation de prototypes d'appareils et de matériels scientifiques, etc.
- (c) L'Institut pédagogique national est aussi un service de diffusion des moyens d'information scolaire et un service de distribution aux établissements d'enseignement des documents et matériels pédagogiques, et plus particulièrement de ceux qu'il y a avantage, pour des raisons pédagogiques, techniques ou financières, à acquérir globalement et à répartir ou à faire circuler entre les établissements.
- (d) A ces diverses tâches s'ajoutent celles de services spécialisés : Cours d'enseignement par correspondance et radio du premier degré, Service de correspondance scolaire internationale, Centre français d'information sur l'éducation de base.
- (e) L'activité de l'Institut pédagogique national est enfin prolongée par celle :
 - de divers établissements qui lui sont rattachés ou sont associés à son action et dont il a mission de coordonner l'activité avec celle de ses services propres ;
 - d'associations pédagogiques et d'oeuvres auxiliaires de l'enseignement qui sont habilitées à lui apporter leur concours ;
 - enfin, de services ou centres régionaux ou départementaux placés sous l'autorité des recteurs et inspecteurs d'académie.

1. Voir : Institut international de coopération intellectuelle. Répertoire des centres nationaux de documentation pédagogique, 2e éd., Paris, 1938.

I - Services d'accueil et de liaison et collections centrales de documents et matériels pédagogiques (1ère Division)

Leurs attributions sont les suivantes :

1. Le bureau central d'accueil et de renseignements reçoit et oriente le public dans ses rapports avec l'Institut pédagogique national, et plus généralement avec les institutions scolaires françaises.

Il est tout d'abord un organisme de liaison entre les membres de l'enseignement et les différents services, soit de l'institut lui-même, soit des autres organismes de recherche ou de documentation et des administrations publiques ou privées. Il sert de trait d'union entre les maîtres et les spécialistes, les bureaux des ministères, les services internationaux, les services de relations publiques des grandes entreprises, de manière à accroître le plus possible les contacts entre l'enseignement et les diverses activités du pays. Il fournit à ses visiteurs ou ses correspondants toutes indications d'ordre pédagogique ou général, littéraire, scientifique ou artistique, qui peuvent être utiles à leur classe ou à leurs travaux.

Le bureau central d'accueil est aussi un organisme de liaison entre les membres de l'enseignement. Il favorise leurs rencontres, organise des congrès, conférences et réunions d'études, facilite le secrétariat des groupements et associations pédagogiques, et plus généralement prête son concours à toutes les activités qui permettent aux maîtres de confronter leurs expériences et de se prêter une aide mutuelle.

2. Le Musée pédagogique est d'abord le centre de rencontre où ont lieu des réunions et manifestations organisées, soit par l'administration universitaire, soit par les groupements pédagogiques ou culturels.

Le Musée a, d'autre part, pour fonctions propres :

- de réunir et communiquer : 1) les pièces et documents relatifs à l'histoire de l'éducation ; 2) les ouvrages, manuels et instruments utilisés pour l'enseignement ; 3) les documents, travaux et témoignages concrets permettant l'étude et la comparaison des méthodes pédagogiques et des résultats obtenus ; 4) des prototypes d'architecture, mobiliers et matériels scolaires ;

- de rassembler et de présenter, en liaison avec les musées historiques et scientifiques, des collections documentaires destinées à fournir aux élèves des éléments visuels d'observation et de réflexion.

3. La Bibliothèque centrale de l'enseignement public est riche d'environ 600.000 ouvrages et de 2.000 collections de périodiques. Elle comprend :

- 1) une section de pédagogie et de psychologie de l'enfant ;
- 2) une section de documentation générale ;
- 3) une section de préparation aux examens et concours conduisant aux fonctions de l'enseignement ;
- 4) une section de législation et d'administration scolaires. Prêts gratuits, sur place ou à domicile,

aux membres de l'enseignement et aux candidats aux fonctions de l'enseignement.

Le Musée pédagogique et la Bibliothèque centrale de l'enseignement public sont complétés par un musée et une bibliothèque pour la jeunesse (en cours d'organisation).

4. La phonothèque, la photothèque et la cinémathèque centrales de l'enseignement public rassemblent et mettent à la disposition des usagers les documents audio-visuels utilisables dans l'enseignement.

En outre, la cinémathèque manifeste son activité par l'organisation de séances régulières consacrées à la présentation et à la discussion des films éducatifs.

II - Services d'études et d'élaboration de la documentation et des matériels pédagogiques (2e Division)

Les services de la 2e Division sont constitués par un bureau d'études et d'information et des services spécialisés respectivement dans l'élaboration des publications, des expositions, des moyens audio-visuels et du matériel didactique et scientifique.

1. Le Bureau d'études et d'information procède à des études et à des enquêtes en vue de réunir une documentation complète et constamment tenue à jour sur l'organisation, l'administration, les méthodes et les moyens scolaires en France et à l'étranger. En liaison avec l'Unesco et le Bureau international d'éducation de Genève, il répond à toute question ou correspondance à ce sujet. Il effectue des recherches systématiques en vue de déterminer l'efficacité des méthodes et matériels d'enseignement, leur adaptation à l'âge et au milieu scolaires et la validité des moyens de sélection et d'orientation. Il assure le secrétariat des commissions ministérielles chargées, avec le concours des services techniques de la Division, de l'examen et de l'agrément des documents et matériels pédagogiques (livres, films et disques, appareils scientifiques et audio-visuels, mobilier scolaire, etc.).

Le Bureau diffuse les résultats de ses travaux au moyen de publications, expositions, émissions radiodiffusées, etc. qui sont réalisées techniquement par les services spécialisés étudiés ci-après. C'est ainsi que le bureau collabore à la rédaction de la revue hebdomadaire L'éducation nationale, qu'il publie le Bulletin officiel de l'Education nationale, un bulletin de presse, un bulletin bibliographique, un bulletin audio-visuel, la collection internationale des "Mémoires et documents scolaires", la collection des "Guides pratiques de législation scolaire" et les "Fascicules de documentation administrative". Il participe à la réalisation du "Magazine radiophonique de l'Université" (tous les samedis de 12 h. à 12 h. 30 sur la chaine nationale).

2. Le service des expositions élabore et présente les expositions du Ministère de l'éducation nationale. Ces expositions sont, selon le cas, des expositions d'information (à l'intention des éducateurs et du grand public) ou des expositions éducatives (à l'intention des élèves et des établissements scolaires). La plupart d'entre elles, après avoir été présentées au Musée pédagogique de Paris circulent en province ou dans les capitales étrangères qui envoient, en échange, des réalisations analogues.

3. Le service d'édition des publications de l'éducation nationale assure le secrétariat et la réalisation technique des périodiques, brochures et ouvrages d'information scolaire ou d'enseignement.

4. Les services d'études et de production audiovisuelles sont chargés (en liaison avec le Centre audio-visuel installé auprès de l'école normale supérieure de Saint-Cloud) :

- de réaliser des films et disques spécialement adaptés aux besoins de l'enseignement (soit par voie de production directe, soit par échange avec l'étranger, soit en assurant le montage et la reproduction de travaux effectués par des membres de l'enseignement) ;

- de réaliser des émissions de télévision scolaire ;

- d'instituer des conférences et stages en vue d'initier les maîtres à la pratique des moyens audio-visuels d'enseignement.

5. Le service d'études du matériel didactique et scientifique procède à l'essai des mobiliers scolaires et des matériels d'enseignement et à la réalisation de prototypes, notamment en ce qui concerne le matériel de l'enseignement scientifique. Il détermine les normes pédagogiques et techniques exigées des matériels susceptibles d'être acquis par les écoles publiques, vérifie la conformité des modèles proposés par les fabricants et oriente les fabrications dans un sens utile à l'enseignement.

III - Services de distribution des documents et matériels pédagogiques (3e Division)

Les moyens documentaires et les matériels pédagogiques élaborés, sélectionnés ou réalisés par les services précédents sont acquis et distribués, soit aux centres de documentation académiques, soit, dans certains cas, directement aux établissements scolaires par les soins du Bureau de la distribution, avec l'aide du service technique d'expédition des livres et documents, du service de vente et diffusion des publications, du service de distribution des films d'enseignement et du service du matériel de l'enseignement scientifique.

1. Le Bureau administratif et financier prépare les programmes d'acquisitions et procède, pour le compte des directions de l'enseignement, aux opérations administratives d'exécution, de répartition ou de circulation entre les établissements

scolaires des livres, documents et matériels pédagogiques. Il organise la vente de ceux qui sont produits et distribués à titre onéreux. Il gère les crédits destinés à alimenter les organismes de documentation pédagogique communs aux divers ordres d'enseignement, et en particulier les sections régionales ou départementales de l'Institut pédagogique national.

2. Le service technique d'expédition des livres et documents pédagogiques assure le stockage et la livraison des ouvrages, films, disques et autres documents expédiés aux établissements scolaires par le Ministère de l'éducation nationale.

3. Le service de vente des publications (SEVPEN) assure la diffusion des publications éditées par l'Institut, les services du ministère, les établissements universitaires et les organismes et associations pédagogiques agréés par le ministère.

4. Le service de distribution des films, la cinémathèque de prêt et le service des projections fixes assurent la circulation des films et vues diapositives pour l'enseignement. L'action de la cinémathèque centrale est complétée par celle de dépôts régionaux constitués au siège de chaque académie, et d'un certain nombre de cinémathèques départementales ou municipales.

5. Le service de fabrication, d'achat et de distribution du matériel scientifique (ou Centre d'équipement en matériel scientifique) est chargé de la fabrication d'appareils de laboratoire et de travaux pratiques. Il assure d'autre part le groupement des achats et de la distribution des matériels d'enseignement scientifique (sciences physiques et sciences naturelles) envoyés par le Ministère de l'éducation nationale aux établissements scolaires.

IV - Services spécialisés

1. Les cours du premier degré par correspondance et radio s'adressent aux élèves isolés ou malades qui ne peuvent pas fréquenter une école publique. L'enseignement est assuré par des instituteurs relevant de maladie de longue durée et ne pouvant encore reprendre un enseignement magistral.

2. Le service de correspondance scolaire internationale procure des correspondants étrangers aux élèves et à toute personne désireuse d'étudier les langues vivantes. Il contribue à l'organisation de voyages d'échange pendant les vacances scolaires (plus de 100.000 échanges de correspondance par an).

3. Le Centre d'études et d'information sur l'éducation de base a été créé, sous le patronage commun de l'Unesco, du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de la France d'outre-mer, en vue de développer l'instruction, l'éducation sanitaire et civique et la formation technique et agricole des populations sous-développées. Le

Centre enquête sur les réalisations entreprises en cette matière, aussi bien dans les territoires français que dans les territoires étrangers, et diffuse les informations recueillies de manière à faire connaître les meilleures méthodes et à associer tous les efforts.

V - Etablissements rattachés ou associés

1. Le Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle est chargé de recueillir et de diffuser toutes informations relatives aux établissements scolaires et aux débouchés professionnels en vue de guider l'orientation des élèves.
2. Le Centre national d'enseignement par correspondance et radio donne un enseignement secondaire et technique gratuit.
3. Le Centre audio-visuel de Saint-Cloud, institué auprès de l'Ecole normale supérieure, comprend : un laboratoire spécialisé dans l'étude des moyens audio-visuels d'enseignement et dans l'organisation de stages en vue de l'initiation du personnel enseignant aux techniques audio-visuelles ; un service chargé de la réalisation des films d'enseignement et des montages cinématographiques utilisés par la télévision scolaire.
4. Le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres accueille des éducateurs en exercice désireux de confronter leurs expériences et d'étudier en commun des questions de pédagogie. Il organise des stages, des journées d'information, des congrès et des rencontres pour les éducateurs français et étrangers. Il existe un lycée d'expérience dans le même bâtiment.
5. Un certain nombre d'associations ont au Musée pédagogique un secrétariat permanent et coopèrent à l'action des services officiels de l'Institut pédagogique national. Cette coopération, qui est une des caractéristiques essentielles de l'Institut pédagogique national, assure à l'institution sa pleine efficacité.

VI - Services académiques et départementaux

Les services de l'Institut pédagogique national qui viennent d'être énumérés ressortissent à l'administration centrale de l'éducation nationale.

Des centres régionaux et départementaux de documentation, d'étude et d'équipement pédagogiques fonctionnent dans le cadre des rectorats et des inspections académiques. Ils ont pour objet de décentraliser l'activité de l'IPN, qu'il y a tout intérêt à rapprocher le plus possible des usagers.

LE PÄDAGOGISCHE ARBEITSSTELLE DE WIESBADEN

L'organisme connu sous le nom de Pädagogische Arbeitsstelle (1) fut inauguré en juillet 1947, à Wiesbaden, pour répondre, en tant que centre de documentation pédagogique, aux besoins de la Hesse, l'un des dix Länder constitués dans la partie occidentale de l'Allemagne. A cette époque, où la réorganisation de l'enseignement avait été entreprise dans chaque Land, de nombreux éducateurs avaient conscience qu'il était nécessaire de coopérer en matière d'échanges d'informations. Aussi le Centre de Wiesbaden retint-il de plus en plus sérieusement l'attention de la Conférence des ministres de l'éducation des Länder. Celle-ci, après s'être réunie à intervalles irréguliers depuis 1947, devint en 1949, avec l'établissement de la République fédérale d'Allemagne, un organisme officiel (la Ständige Konferenz der Kultusminister) appelé à exercer son action sur l'ensemble des dix Länder. Lors d'une réunion tenue à Göttingen en mai 1950, cette conférence discuta les fonctions éventuelles du Centre de Wiesbaden.

En attendant, l'Arbeitsstelle étendait ses services à l'ensemble de la République fédérale d'Allemagne et nouait des relations avec des établissements d'enseignement et des instituts pédagogiques d'autres pays du monde. Depuis juillet 1953, le centre en question dépend officiellement de la Conférence des ministres de l'éducation, et il a été transféré le 15 janvier 1957 de Wiesbaden à Bonn, où il est en rapports étroits avec le secrétariat de cette conférence.

I. Activités

Pour s'acquitter de ses fonctions, le Centre pédagogique de Wiesbaden (Pädagogische Arbeitsstelle) a entrepris les activités suivantes :

(a) Diffusion d'informations sur le système scolaire allemand

Des demandes émanant de ministères de l'éducation, allemand et étrangers, d'organisations pédagogiques, de membres du personnel enseignant, de parents d'élèves et d'étudiants, sollicitent des informations sur des questions telles que le statut juridique du régime d'enseignement, les statistiques intéressant les divers types d'écoles, l'organisation et le financement de l'enseignement, les méthodes d'enseignement, les ouvrages de pédagogie, la réglementation des examens ou les

1. Devenu depuis le 15 janvier 1957 le Pädagogische Dokumentation- und Arbeitsstelle, dont le siège se trouve désormais à Bonn (Nassestrasse 11).

conditions d'admission dans les différentes catégories d'écoles.

Les demandes écrites, parfois au nombre de 30 par jour, sont dirigées sur le secrétariat permanent de la Pädagogische Arbeitsstelle, qui leur donne suite.

(b) Contribution à l'étude et à la recherche pédagogiques

Le Centre de Wiesbaden procure des matériaux pour l'étude comparative de problèmes tels que la formation des maîtres, les méthodes d'enseignement des langues vivantes, la sélection des élèves, etc. Il répond aux questionnaires que des organisations étrangères lui adressent sur l'éducation en Allemagne ; il prépare des études et des rapports sur l'état actuel de l'enseignement, dans tel domaine particulier.

(c) Développement des relations internationales et de la compréhension entre les peuples

Le Centre pédagogique de Wiesbaden organise des expositions sur l'éducation en Allemagne (dessins d'enfants, manuels scolaires, etc.) au Bureau international d'éducation à Genève ou dans des pays étrangers. Il prépare l'accueil de visiteurs ou de groupes de visiteurs étrangers qui élaborent des programmes d'études, facilite leurs recherches et leur donne l'occasion d'approfondir et de discuter divers problèmes. Il organise également des voyages d'études à l'étranger à l'intention des étudiants et des maîtres allemands, et, en Allemagne, des réunions internationales, telles que la conférence anglo-allemande qui s'est tenue en mars 1955 à Königswinter sur l'évolution de l'éducation, ou la conférence franco-allemande sur l'enseignement des langues vivantes qui s'est réunie en 1954, 1955 et 1956 pendant les mois de juillet et d'août, à Besançon et à Wiesbaden.

(d) Publications

Le Centre de Wiesbaden publie :

Informationsdienst, mensuel miméographié qui fournit des renseignements récents (lois, décrets, règlements, articles, conférences, etc.) relatifs à l'enseignement en Allemagne. Un système d'échanges permet le service gratuit de ce bulletin aux ministères, ainsi qu'à un certain nombre d'organisations et de particuliers.

Das pädagogische Schrifttum, bibliographie de publications pédagogiques (livres, brochures et articles de revues), réunie en volumes annuels.

Vergleichende Erziehung, collection de monographies consacrées à l'éducation comparée, qui compte actuellement 5 volumes.

Bildung und Erziehung : revue mensuelle portant sur la pédagogie comparée, les principes de l'enseignement et la psychopédagogie.

II. Ressources et équipement

En dépit d'un budget très restreint, le Centre de Wiesbaden a réuni des moyens suffisants pour jouer son rôle de centre de documentation et d'information. A savoir :

1. Un service de documentation où l'on trouve lois, décrets et ordonnances en matière d'éducation promulgués dans les "Länder" d'Allemagne et à l'étranger ; publications officielles (instructions, programmes et horaires destinés aux différentes catégories d'écoles) ; statistiques sur l'enseignement en Allemagne et dans les autres pays ; statuts d'organisations pédagogiques ; notices sur les institutions d'enseignement ; programmes de conférences, de réunions ou de groupes d'études ; collection de coupures de presse concernant les programmes scolaires et les événements relatifs à l'enseignement.

2. Une bibliothèque pédagogique qui comprend : une section de référence où sont groupés environ 12.000 volumes de pédagogie théorique ou pratique ; une vaste collection de manuels scolaires allemands ; une section des périodiques qui reçoit régulièrement une centaine de revues pédagogiques publiées en Allemagne ou dans d'autres pays ; une section enfantine (bibliothèque et salle de lecture) mettant 3.000 ouvrages bien choisis à la disposition des enfants de Wiesbaden.

3. Une exposition pédagogique permanente où l'on peut voir des cartes, des diagrammes, des tableaux, des diapositives et films fixes à l'intention des classes ; des auxiliaires d'enseignement tant pour le travail en groupe que pour l'étude individuelle ; un laboratoire de sciences générales destiné au perfectionnement des maîtres en activité ; des règlements, plans et dessins relatifs aux constructions scolaires ; des échantillons de mobilier et de matériel scolaires ; une collection de travaux d'enfants ou d'étudiants ; dessins, peintures, travaux écrits ou manuels.

Pour disposer d'une bibliothèque bien fournie et constamment à jour sans imposer à son budget limité une trop lourde charge, le Centre de Wiesbaden échange ses propres publications contre celles de diverses organisations ou maisons d'édition en Allemagne et à l'étranger. Il a également conclu avec les principaux éditeurs d'Allemagne des arrangements en vertu desquels ces éditeurs lui envoient trois exemplaires des ouvrages nouveaux pour compte rendu dans la revue Bildung und Erziehung.

Par ces moyens, le centre de Wiesbaden consacre des sommes relativement faibles à l'achat de ses publications, et en 1955 par exemple, les 7.000 marks allemands dont il disposait à cet effet ont été presque entièrement employés à l'achat d'ouvrages étrangers. Le maintien de l'exposition permanente de matériel et d'équipement scolaire, ainsi que d'auxiliaires de l'enseignement est assuré grâce à des arrangements analogues, le Centre recevant de différentes firmes commerciales d'Allemagne des

objets qui lui sont adressés gratuitement ou pour un prix insignifiant. Le Ministère de l'éducation de la Hesse organise au Centre des cours ayant pour but d'initier les maîtres en exercice à l'emploi du matériel scolaire nouveau.

Pour accomplir toutes ces tâches, le Centre dispose d'un personnel peu nombreux. Outre le directeur, chef du secrétariat permanent, ce personnel comprend trois spécialistes (un pour l'enseignement primaire, un pour l'enseignement secondaire, un pour l'enseignement technique et l'éducation des adultes, ce dernier n'étant employé qu'à temps partiel), un documentaliste-archiviste, un bibliothécaire, un préposé à l'expédition du matériel scolaire, un commis principal et deux secrétaires.

LES CENTRI DIDATTICI D'ITALIE (1)

En Italie, la diffusion des informations concernant l'éducation est confiée à un réseau de sept organisations autonomes, les "Centri didattici". Tout en étant financé par le Ministère de l'instruction publique, chaque centre est organisé en unité indépendante et consacré à un aspect particulier de l'éducation. Comme leur nom l'indique, ces centres s'occupent davantage de la didactique que de la pédagogie proprement dite ; ils assurent la liaison entre les services du Ministère de l'instruction publique, ses représentants régionaux et le personnel enseignant.

L'activité des divers centres didactiques nationaux est coordonnée par un organe central, le "Comitato di Coordinamento". Ce comité comprend trente membres nommés par le ministère, ceux des divers centres didactiques nationaux et plusieurs personnalités choisies en raison de leur spécialisation. Il se réunit une ou deux fois par an sous la présidence du ministre ou, en son absence, du président du "Centro Didattico Nazionale di Studi e Documentazione" de Florence.

Le Secrétariat de ce comité et le soin de représenter ce dernier dans l'intervalle des sessions incombent à un organisme dénommé "Ufficio Centri Didattici" dont le siège est à Rome. Outre un petit noyau essentiellement administratif (secrétariat, comptabilité et archives), cet office comprend une section de statistiques et une section d'études.

Les centres didactiques sont des organismes d'étude, de recherche, d'information, dépendant du Ministère de l'instruction publique, mais agissant de façon autonome, chacun sous la direction d'un comité directeur (Consulta) qui oriente leur activité. Chaque centre didactique s'occupe des problèmes spécifiques d'un type d'école ou d'un problème général relatif aux activités éducatives : chacun pour son propre compte organise des expériences didactiques, est à la disposition de tous les maîtres et, avec la collaboration de ceux-ci,

recueille un large matériel de documentation pour le mettre à la disposition des responsables politiques et administratifs chargés de préparer les lois scolaires.

Les centres didactiques se proposent, aux termes de l'article I de la loi-cadre du 30 novembre 1942, "de raviver chez les membres du corps enseignant l'intérêt pour les études de méthodologie didactique ; de susciter et de mener des recherches d'ordre pédagogique et didactique ; de venir en aide aux chercheurs spécialisés dans les disciplines didactiques, en leur fournissant des moyens et des éléments d'investigation ; d'inspirer et de favoriser des méthodes nouvelles d'enseignement en créant des classes expérimentales pour en éprouver l'efficacité ; d'organiser des cours de pédagogie pour les familles et des cours de spécialisation didactique, de perfectionnement et d'entretien pour le personnel enseignant... ; de fournir - en collaboration avec l'université et les établissements du second degré - aux étudiants qui se destinent à l'enseignement l'occasion et les moyens de s'initier à la pratique de leur futur métier..."

Le même article ajoute :

"Les centres didactiques peuvent étendre leur action propre à l'étude d'autres problèmes de caractère technique comme l'orientation professionnelle, les programmes, le mobilier scolaire, le matériel didactique et scientifique, les constructions, les manuels ; à cet effet, ils peuvent organiser des conférences (Convegni), travailler ou aider à la préparation d'expositions scolaires en Italie, ou à la participation de l'Italie à des expositions étrangères, rassembler des documents touchant à la vie et aux activités de l'école, organiser ou faciliter la publication d'ouvrages consacrés à la vie scolaire nationale, créer des bibliothèques pédagogiques se rapportant plus particulièrement à l'école italienne.

Les centres didactiques provinciaux et nationaux sont des organismes techniques destinés à assister le ministre et les recteurs d'académie (Provveditori agli studi) dans l'application de toute mesure de caractère pédagogique et didactique".

Ils jouissent de la personnalité juridique de droit public.

Le Centre didactique national d'études et de documentation

Le noyau de ces centres est le Centro Didattico Nazionale di Studi e Documentazione de Florence (Via Buonarroti 10). Tout comme les autres centres, il a ses programmes et son activité propres, examinés et approuvés par un Comité

1. D'après l'ouvrage du Ministère de l'instruction publique italien : I Centri didattici nazionale, Roma, Ufficio Centri Didattici, 1956. 99 p.

de coordination des centres didactiques nationaux, placé sous la présidence du ministre de l'instruction publique.

Il comprend les services suivants :

Musée national scolaire. Ce musée possède une collection de documents historiques et de livres rares permettant de retracer l'histoire de l'éducation de l'antiquité romaine à nos jours ; une collection de matériel didactique pour les différents degrés de l'enseignement ; une collection de travaux exécutés par les élèves ; une collection de manuels scolaires italiens.

Bibliothèque nationale pédagogique. Elle possède près de 40.000 ouvrages et 500 périodiques. Elle publie son catalogue dans le bulletin Il Centro, et des listes bibliographiques à l'occasion de congrès et de stages ; elle envoie des livres aux écoles qui en font la demande ; elle conseille et informe les instituteurs et les professeurs en leur fournissant des livres et des bibliographies.

Section de littérature pour la jeunesse. Elle comprend une bibliothèque spécialisée de 5.000 livres et de nombreux périodiques pour enfants, publiés en Italie et ailleurs, une salle de lecture et de consultation des ouvrages rares ; un "centre de lecture" (Centro di lettura) dont les collaborateurs principaux résident à Florence et qui compte en outre des correspondants italiens et étrangers ; en outre, elle publie une revue bibliographique des ouvrages consacrés à la jeunesse, Schedario, et organise des rencontres et des stages. Depuis 1955 elle s'occupe, à Florence et ailleurs, de l'"Heure du conte" (Ora del Racconto).

Section d'éducation artistique. Cette section suit l'activité artistique aux différents degrés scolaires, organise des cours et des stages pour les instituteurs et les professeurs, des expositions de travaux artistiques scolaires en Italie et à l'étranger, des projections de films documentaires à caractère artistique et pédagogique ; elle contrôle l'enregistrement d'une collection de disques que le Centre prépare en collaboration avec la discothèque d'Etat ; elle publie des informations sur l'instruction artistique dans le bulletin Il Centro.

Section de recherches de psychologie expérimentale. Cette section collabore aux services d'orientation scolaire et à toutes les activités qui relèvent de la psychologie. Elle prépare l'ouverture (probablement à Milan) d'une sous-section chargée d'unifier les activités didactiques des institutions pour les anormaux et pour tous les enfants dont l'éducation requiert une didactique spéciale.

Section chargée de l'organisation de cours et de stages. Cette section collabore avec les autres centres mais organise aussi des cours autonomes. En particulier, elle préparera, en collaboration avec les Facultés, des cours de perfectionnement professionnel pour les maîtres et pour les étudiants d'université. Cette section est chargée en outre des relations culturelles et des échanges avec l'étranger. Au Centre didactique national d'études

et de documentation il existe un service d'hébergement dont peuvent bénéficier les Italiens et les étrangers.

Le Centre didactique national d'études et de documentation publie des cahiers dans la collection Quaderni del Centro et dans la collection Archivio Didattico, où paraissent tous les documents sur l'action des différents centres. Tous les deux mois paraît la revue Il Centro qui donne des articles et des informations très complets sur les diverses activités du centre.

Centre didactique national pour l'école maternelle (Centro Didattico Nazionale per la Scuola materna) Brescia - Corso Magenta, 117. Le Centre de Brescia s'occupe des problèmes de l'éducation de l'enfance d'âge préscolaire ; il organise des cours et des stages d'études à l'intention des institutrices d'écoles maternelles et des expositions de matériel scolaire ; il entreprend des expériences didactiques dans les écoles.

Il possède une exposition permanente et coordonne l'activité de nombreuses écoles maternelles à caractère expérimental. Il publie des livres et des brochures ; il utilise le périodique La Scuola materna.

Centre didactique national pour l'école primaire (Centro Didattico Nazionale per la scuola elementare e di completamento dell'obbligo scolastico), Rome - Via del Plebiscito, 107. Formé en 1953, ce centre s'occupe des problèmes relatifs à l'enseignement primaire et à l'accomplissement de la scolarité obligatoire. Il entreprend des enquêtes et des études, organise des expériences pédagogiques et des stages d'études pour instituteurs. Il publie une revue bimensuelle, Scuola di base, et de nombreuses brochures à caractère didactique.

Centre didactique national pour l'école secondaire (Centro Didattico Nazionale per la scuola secondaria), Rome - Via Virginio Orsini, 27. Il s'occupe des problèmes relatifs à l'enseignement secondaire. Cet enseignement est dispensé aux élèves entre 11 et 14 ans.

Dans les écoles secondaires, les écoles d'orientation professionnelle et les écoles d'éducation artistique, le centre organise des expériences didactiques (expérience des classes actives), psychologiques (centre de consultation), sociologiques (étude de l'influence du milieu sur les résultats scolaires) ; il organise de nombreux stages d'études, publie la revue-bulletin La Scuola secondaria e i suoi problemi.

Centre didactique national pour les lycées (Centro Didattico Nazionale per i Licei), Rome - Via Virginio Orsini, 27. Le Centre des lycées de Rome s'intéresse aux problèmes des établissements d'enseignement classique et scientifique ainsi qu'aux écoles normales fréquentées par les élèves de 14 à 19 ans. Il entreprend des études et des recherches et organise des stages à l'intention des maîtres. Il étudie également les différents problèmes relatifs au développement de la personnalité des élèves et à la didactique de l'enseignement

des humanités. Il publie une revue I licei e i loro problemi.

Centre didactique national pour l'enseignement technique et professionnel (Centro Didattico Nazionale per l'istruzione tecnica e professionale), Rome - Via Guidubaldo del Monte, 54. Ce centre s'occupe de l'enseignement dispensé dans les établissements professionnels. Il organise des cours et des stages d'études pour les professeurs de cet enseignement ; il entreprend des recherches didactiques concernant les différentes branches de l'enseignement technique et se charge également de la formation professionnelle des techniciens qui se proposent de travailler dans les zones sous-développées de l'Italie méridionale. Il publie la revue Tecnica e Didattica et un Guida per il giovane lavoratore destinés aux élèves des écoles professionnelles.

Centre didactique national pour les rapports entre école et famille (Centro Didattico Nazionale per i rapporti scuola-famiglia) Rome - Via Virginio Orsini, 27. Ce centre s'occupe de l'étude des différentes formes de collaboration entre l'école et la famille qui tendent à rendre efficace l'oeuvre éducative. Il organise des rencontres d'éducateurs et des stages d'études, entreprend des expériences-témoins, préconise la constitution de comités mixtes parents-professeurs, collabore, sur le plan national et international, aux activités des divers organismes s'occupant du problème de la famille, organise des sessions de travail et des groupes d'étude, publie un Guida dei genitori et un bulletin périodique d'information intitulé SISEF (Servizio Informazioni Scuola e Famiglia).

EXEMPLES DE TEXTES LEGISLATIFS INSTITUANT UN CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

Le Centro de Informacion y documentacion pedagogicas de l'Equateur

José Maria Velasco Ibarra, Président constitutionnel de la République,

Considérant

Que l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco) a invité ses Etats membres à créer des centres d'information et de documentation pédagogiques ;

Que la création d'un centre d'information et de documentation pédagogiques constitue, pour l'amélioration du fonctionnement des services éducatifs, une réelle nécessité ; et

Que l'Equateur est membre de l'Organisation des Nations Unies,

Décète ce qui suit :

Article 1er - Il sera créé au Ministère de l'éducation publique un centre d'information et de documentation pédagogiques chargé :

- (a) de rassembler, de classer, de conserver et de tenir à jour une documentation concernant le développement de l'éducation en Equateur ;
- (b) d'étudier les problèmes nationaux relatifs à l'enseignement ;
- (c) de diffuser des informations concernant les principaux aspects du système d'enseignement équatorien et les progrès réalisés dans l'organisation scolaire en Equateur, et
- (d) de stimuler les échanges d'informations avec les pays étrangers, et notamment avec les autres pays de l'Amérique latine.

Article 2 - Ce centre dépendra de la Section de statistique du ministère intéressé, section qui, sans préjudice de ses autres fonctions, servira ainsi d'office d'information et de documentation pédagogiques.

Article 3 - Le Chef de la Section de statistique du ministère de l'éducation sera également directeur du centre, et il recevra, en contrepartie des nouvelles fonctions qui lui incomberont, une indemnité d'un montant déterminé.

Article 4 - Le centre devra pouvoir compter sur l'aide technique de la mission de l'Unesco en Equateur.

Article 5 - Le ministère de l'éducation créera, compte tenu des besoins qui se feront sentir au Centre, les nouveaux postes qui se révéleront indispensables.

Article 6 - Les fonds nécessaires à la création et à l'administration du Centre d'information et de documentation pédagogiques seront prélevés sur le crédit n° 4199-07 du budget en vigueur ("Amélioration de l'éducation de base et de l'enseignement normal et secondaire").

Article 7 - Dans un délai de 30 jours à dater de l'expédition du présent décret, le Ministère de l'éducation publique promulguera et approuvera le règlement correspondant.

Article 8 - Sont chargés de l'exécution du présent décret les ministres secrétaires d'Etat de l'éducation publique et du Trésor.

Fait au

Palais national de Quito, le 27 juin 1956

Dr José Maria Velasco Ibarra,

Président constitutionnel de la République

José Pons V.

José Gabriel Teran V.

Ministre de l'éducation

Ministre du Trésor

Le Centro de Informacion y Documentacion pedagogicas du Venezuela

Ministère de l'éducation

République du Venezuela, Ministère de l'éducation - Direction technique - n° 1 - Caracas : 16 janvier 1956. 146° et 97°

IL EST DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

Etant donné que l'Organisation des Nations Unies

pour l'Education, la Science et la Culture (Unesco) a invité les Etats membres à créer des centres de documentation pédagogique ou à renforcer ceux de ces centres déjà existants, étant donné que cette Organisation a en outre reconnu l'efficacité du Service de documentation pédagogique installé il y a deux ans dans la Sala técnica du Conseil technique de l'éducation, le Président de la République vénézuélienne décrète que ce service portera désormais le nom de Centre d'information et de documentation pédagogiques de ce Bureau et qu'il sera chargé des opérations suivantes :

Réunir, classer, conserver et tenir à jour une documentation concernant le développement

de l'éducation au Venezuela ; étudier les problèmes nationaux relatifs à l'enseignement ; diffuser des informations concernant les principaux aspects du système scolaire vénézuélien et les progrès réalisés dans l'organisation de l'enseignement au Venezuela ; stimuler les échanges d'informations avec les pays étrangers, notamment avec les autres pays de l'Amérique latine.

Pour diffusion et publication

J. L. Arismendi

Ministre de l'éducation

Gaceta oficial de la Republica de Venezuela,
n° 24.953. 16 janvier 1956.

TROISIEME PARTIE

QUELQUES INDICATIONS SUR CERTAINS CENTRES DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

INSTITUTIONS NATIONALES

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

NOM : Hochschule für Internationale Pädagogische Forschung (Ecole supérieure de recherche pédagogique internationale)
ADRESSE : 29 Schlosstrasse, Francfort-sur-le-Main
DIRECTEUR : Erich Hylla
STATUT JURIDIQUE : Administrée par un conseil d'administration. Subventionnée par le Gouvernement (Ministère de l'éducation du Land de Hesse) et par la ville de Francfort (dont les représentants sont membres du conseil).
DATE DE CREATION : 1950
FONCTIONS ET OBJET : Favoriser les recherches pédagogiques internationales et, à cette fin, entreprendre des recherches pédagogiques, en publier les résultats et permettre leur utilisation pour l'amélioration de l'enseignement ; favoriser la formation supérieure de spécialistes des recherches pédagogiques, et contribuer à préparer un personnel chargé de fonctions spéciales en matière d'éducation, d'administration scolaire et d'inspection ; conseiller et aider les éducateurs et les organisations pédagogiques à effectuer des recherches pédagogiques et à en utiliser les résultats ; collaborer, avec d'autres organismes allemands, étrangers et internationaux, à des études comparatives sur l'éducation ; encourager l'initiation aux méthodes de recherches pédagogiques du personnel enseignant de toutes les catégories d'écoles.
BUDGET ANNUEL : Environ 400.000 marks allemands (95.000 dollars des Etats-Unis).
PERSONNEL : 28 personnes (22 à plein temps, 6 à temps partiel).
BIBLIOTHEQUE : 32.000 volumes (dont 8.500 étrangers), et 320 périodiques (dont 48 étrangers).
PUBLICATIONS : Mitteilungen und Nachrichten. Trimestriel. Service gratuit à un nombre limité d'institutions pédagogiques. Tiré au duplicateur. Etudes sur divers aspects de l'enseignement dans la République fédérale d'Allemagne, par les professeurs et les élèves de l'établissement. A ce jour, il en est paru neuf : E. Hylla et W. L. Winkle, Die Schulen in Westeuropa, Bad Nauheim, Christian Verlag, 1953, 663 p., 12 marks 50. - Herbert Chiout, Schulversuche in der Bundesrepublik Deutschland, Dortmund, Crüwell Verlag, 1955, 234 p. - Hella Demant, Koedukation oder getrennte Erziehung, Vergleichende Untersuchungen über Leistungen, Interessen, soziale Beziehungen sowie Einstellungen von Schülern

und Lehrern in reinen und in Koedukation klassen, Frankfurt a. M., Metzner, 1954, 121 p. Fromberger, Herbert, Das Sitzenbleiberproblem. Untersuchungen über das Versagen von Kindern in der Volksschule, Dortmund, Crüwell Verlag, 1955, 247 p.

Traductions d'ouvrages pédagogiques d'anglais en allemand. Plusieurs tests d'intelligence, de connaissances et de diagnostic.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Les demandes de renseignements, propositions et demandes d'admission doivent être adressées au directeur.

x x x

NOM : Pädagogische Arbeitsstelle (Centre d'études pédagogiques)⁽¹⁾

ADRESSE : Mainzerstrasse 19, Wiesbaden

DIRECTEUR : Franz Hilker

STATUT JURIDIQUE : Financé par le Gouvernement et placé sous son autorité. Patronné par le Ministère de l'éducation du Land de Hesse, la Conférence des ministres de l'éducation, le Ministère fédéral de l'intérieur, le Ministère des affaires étrangères.

DATE DE CREATION : 1947

FONCTIONS ET OBJET : Servir de centre de documentation et d'information, grâce à d'importantes collections de textes législatifs, de statistiques et d'autres documents de référence concernant l'éducation en Allemagne et à l'étranger ; fournir des renseignements sur les problèmes d'éducation : organisation scolaire, méthodes d'enseignement et d'étude, niveaux de connaissances, programmes scolaires, etc. ; assurer aux maîtres, aux élèves et aux parents certaines facilités de travail (bibliothèque de référence, salle de lecture pour enfants, laboratoire pour les sciences en général, conférences, cours et ateliers) ; encourager les relations et la compréhension internationales en organisant des échanges de correspondance entre étudiants hessois et étudiants étrangers, des voyages d'étude dans d'autres pays, des échanges d'étudiants et de professeurs, la participation à des conférences à l'étranger et à des réunions internationales.

BUDGET ANNUEL : 72.000 marks allemands (16.000 dollars des Etats-Unis)

PERSONNEL : 9 personnes (8 employées à plein temps et 1 à temps partiel)

BIBLIOTHEQUE : 13.500 volumes (dont 1.500 étrangers), 200 périodiques (dont 50 étrangers), 1.200 brochures.

1. Voir note page 5

PUBLICATIONS : Bildung und Erziehung, revue mensuelle publiée à Francfort-sur-le-Main par la maison d'édition Kern und Birner. Abonnement annuel : 18 marks allemands. Das Pädagogische Schrifttum. Bibliographie publiée à intervalles irréguliers. Cinq volumes ont été publiés jusqu'à ce jour. Cahiers, 1-5, pour la période 1945-1952 ; 5 marks allemands. Un Informationsdienst (bulletin d'information) sur l'enseignement en Allemagne (lois, décrets, réunions, publications, etc.). Mensuel. Tiré au duplicateur. Envoyé gratuitement sur demande. Vergleichende Bildung. Série de monographies, 5 numéros. Le dernier numéro paru est consacré à "l'Etat, l'éducation et les écoles" (texte des paragraphes portant sur l'enseignement dans les constitutions de 92 pays du monde). Hanovre et Darmstadt, 1955.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Relations suivies avec l'Unesco, le Bureau international d'éducation, l'Institut pédagogique national à Paris, l'Institute of International Education à New York, l'Institute of Education de l'Université de Londres.

AUSTRALIE

NOM : Commonwealth Office of Education

ADRESSE : Grace Building, York Street, Sydney, N. S. W. (Box 3879, G. P. O., Sydney)

DIRECTEUR : W. J. Weeden

STATUT JURIDIQUE : Créé par un Act of Parliament ; actuellement rattaché au Prime Minister's Department, (Commonwealth Government).

DATE DE CREATION : 1945

FONCTIONS ET OBJET : Conseiller le (Premier) Ministre sur les questions d'éducation ; établir et assurer une liaison en matière d'éducation avec d'autres pays et les divers Etats d'Australie ; organiser des consultations entre les diverses administrations de l'enseignement du Commonwealth ; entreprendre des recherches relatives à l'éducation ; fournir à toute autorité du Commonwealth, sur sa demande, des statistiques et des renseignements relatifs à l'éducation ; conseiller le Ministre au sujet des subventions à accorder aux Etats et autres administrations, à des fins éducatives.

BUDGET ANNUEL : Entièrement financé par le gouvernement. Le budget de l'Office of Education est global ; il est par suite impossible de préciser la somme affectée à ses activités en tant que centre de documentation.

PERSONNEL : Le personnel, placé sous l'autorité du directeur, se compose de fonctionnaires diplômés des universités possédant une formation professionnelle et une certaine expérience de l'enseignement, ainsi que d'un bibliothécaire pleinement qualifié. Ces fonctionnaires effectuent les recherches et sont assistés par un personnel

chargé des travaux de bureau, de dactylographie et d'archives. Tous les membres du personnel sont des fonctionnaires à plein temps du Commonwealth Public Service.

BIBLIOTHEQUE : Collection relativement peu importante d'ouvrages techniques comptant quelques milliers de volumes et les plus récents périodiques traitant de l'éducation et des domaines connexes ; peut recourir à tous les services de la National Library de Canberra et des autres grandes bibliothèques de Sydney spécialisées dans l'éducation.

PUBLICATIONS : Annual Report of the Commonwealth Office of Education. Paraît annuelle-ment. Distribution limitée.- Education News. Paraît tous les deux mois. Service gratuit aux établissements d'enseignement, au haut personnel enseignant et, sur demande, à d'autres personnes ou institutions.- English... a new language. Bulletin consacré aux méthodes d'enseignement de l'anglais en tant que langue étrangère. Gratuit pour les maîtres chargés d'apprendre à de "nouveaux Australiens". - Unesco-Information Circular. Fournit des renseignements sur les activités de l'Unesco intéressant particulièrement les Australiens. Gratuit.- For New Australians. Mensuel. Brochure destinée à servir de guide aux auditeurs des émissions radiophoniques organisées par l'Office pour aider les "nouveaux Australiens" à apprendre l'anglais. Gratuit.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Les demandes de renseignements doivent être adressées au directeur.

x x x

NOM : Australian Council for Educational Research

ADRESSE : 147 Collins Street, Melbourne, C. 1, Victoria

DIRECTEUR : W. Radford

STATUT JURIDIQUE : Subventionné par le Gouvernement du Commonwealth, les gouvernements des six Etats et d'autres donations, tout en conservant son autonomie. Administré par un Conseil de neuf membres, dont six sont élus par les State Institutes for Educational Research et les trois autres recrutés par cooptation.

DATE DE CREATION : 1930. Les statuts actuels datent de 1949.

FONCTIONS ET OBJET : Effectuer des enquêtes et des études sur des questions d'éducation ; accorder des subventions à des chercheurs agréés ; jouer le rôle de centre d'information sur l'éducation en Australie et à l'étranger ; publier des rapports utiles à la profession enseignante ; assurer des services de caractère technique, par exemple en ce qui concerne les tests de connaissances et d'aptitudes ; pourvoir à la formation de chercheurs.

BUDGET ANNUEL⁽¹⁾: 32.000 livres australiennes (69.000 dollars des Etats-Unis)

PERSONNEL : 20 spécialistes et techniciens travaillant à plein temps, dont le directeur ; 12 employés de bureau, 1 bibliothécaire, 1 comptable et du personnel chargé de la préparation et de la distribution des tests.

BIBLIOTHEQUE : 3.000 volumes, 160 revues régulièrement reçues, 180 caisses de brochures. Entre le nombre des publications étrangères et celui des publications locales, le rapport est d'environ 10 à 1.

PUBLICATIONS : Reviews of education. Paraissent à quelques années d'intervalle. Publiées par Melbourne University Press. Prix variable. - Information bulletins. Périodicité irrégulière. Service gratuit aux centres de recherches, aux autorités de l'enseignement, etc. Tirés au duplicateur. - Test News. Paraît deux fois par an. Rend compte des nouveaux tests. Tiré au duplicateur. Gratuit. - Research and other Monographs. - La plupart des publications de l'Australian Council for Educational Research traitent chacune d'un sujet particulier et paraissent à intervalles variables. Les dernières sont : New Government Schools of Australia. The teaching of nature-study. Assumptions underlying Australian education.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Echanges négociés avec d'autres organismes de recherches pédagogiques en Nouvelle-Zélande, Angleterre, Ecosse, au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique. Des publications sont envoyées aux centres pédagogiques d'Asie. Adresser les demandes de renseignements au directeur.

AUTRICHE

NOM : Institut für Vergleichende Erziehungswissenschaft (Institut de pédagogie comparée)

ADRESSE : Dreifaltigkeitgasse 19, Salzburg

DIRECTEUR : Leopold Prohaska

STATUT JURIDIQUE : Ne reçoit aucune subvention du gouvernement. Financé et administré par l'Association universitaire catholique (Katholischer Universitätsverein) de Salzburg.

DATE DE CREATION : 1946

FONCTIONS ET OBJET : Contribuer à l'amélioration de l'éducation nationale par l'étude et l'examen des méthodes pédagogiques et de l'organisation de l'enseignement en Autriche et à l'étranger ; assurer, au moyen de cours, de conférences et de publications, une formation supérieure aux maîtres et aux éducateurs, notamment en ce qui concerne l'éducation des enfants déficients.

BUDGET ANNUEL : 60.000 schillings (2.300 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 5 personnes (3 employées à plein temps, 2 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : Environ 2.600 volumes (dont

1.400 étrangers), 145 périodiques (dont 120 étrangers), 1.450 brochures (dont 1.000 étrangères).

PUBLICATIONS : Internationale Zeitschrift für Erziehungswissenschaft. Publiée trimestriellement jusqu'en 1952 en allemand, en anglais et en français. - Schneider, Friedrich, Benachteiligte Kinder. Fribourg-en-Brisgau, 1953. - Schneider, Friedrich, Einführung in die Erziehungswissenschaft, Gratz, 1953. - Schneider, Friedrich, Tiefenpsychologie und Erziehung, Fribourg-en-Brisgau, 1954. - Brezinka, Wolfgang, Erziehung als Beruf, Vienne, 1955. - Lexikon der Pädagogik, 4 vol. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1952

BELGIQUE

NOM : Direction générale des services éducatifs et des relations culturelles

ADRESSE : 155, rue de la Loi, Bruxelles

DIRECTEUR : F. Vandenborre

STATUT JURIDIQUE : Fait partie du Ministère de l'instruction publique ; est placé sous l'autorité du gouvernement et financé par lui.

DATE DE CREATION : 1947

FONCTIONS ET OBJET : Rassembler des renseignements concernant l'éducation en Belgique et à l'étranger ; répartir la documentation entre les diverses directions générales ; répondre aux questionnaires envoyés par les organisations scientifiques et culturelles internationales ; assurer le secrétariat belge des commissions mixtes instituées pour réaliser l'application d'accords culturels bilatéraux, ainsi que celui de la section culturelle du Traité de Bruxelles (depuis 1949), celui du Conseil de l'Europe (depuis 1950) et celui de la Commission nationale belge pour l'Unesco.

BUDGET ANNUEL : 89.792.000 francs belges (1.795.840 dollars des Etats-Unis). Cette somme couvre également les frais d'autres activités que la documentation en matière d'éducation. Il n'est pas possible de donner des chiffres distincts pour les divers genres d'activités exercées par la Direction générale.

PERSONNEL : 86 personnes (employées à plein temps). Elles consacrent une partie seulement de leur temps à la documentation en matière d'éducation. Il n'est pas possible de distinguer exactement entre les membres du personnel, car la plupart d'entre eux exercent plusieurs activités différentes.

BIBLIOTHEQUE : 6 kilomètres de rayons de livres. 700 périodiques (dont 250 de caractère pédagogique).

1. Sauf indication contraire, les chiffres figurant sous cette rubrique représentent approximativement l'équivalent en dollars des Etats-Unis du budget de l'exercice financier 1954.

PUBLICATIONS : Bulletin du Ministère de l'instruction publique. Trimestriel. Prix de l'abonnement annuel : 200 francs belges. Contient tous les textes des lois et décrets relatifs aux activités du ministère. - Rapport triennal. Exposé général des activités du ministère. Etudes sur divers aspects de l'enseignement en Belgique.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Par l'intermédiaire de l'Unesco, du Bureau international d'éducation et du Service des échanges internationaux de publications de la Bibliothèque royale de Belgique.

BRESIL

NOM : Instituto Nacional de Estudos Pedagógicos (INEP) (Institut national d'études pédagogiques)

ADRESSE : Ministerio do Educação e Cultura, 10 andar - Caixa Postal n° 1.669, Rio de Janeiro, D. F.

DIRECTEUR : Anísio Spínola Teixeira

STATUT JURIDIQUE : Créé par décret-loi (Decreto-lei n° 580, 3/7/1938). Faisant partie du Ministère de l'éducation, l'Institut est placé sous l'autorité du gouvernement et financé par lui.

DATE DE CREATION : 1938

FONCTIONS ET OBJET : Réunir de la documentation sur l'histoire de l'éducation, les méthodes pédagogiques et les établissements d'enseignement ; échanger des informations avec des institutions pédagogiques étrangères ; encourager les recherches et procéder à des études sur l'organisation de l'enseignement et les méthodes pédagogiques ; faire des études sur la psychologie appliquée à l'éducation et sur l'orientation professionnelle ; assurer une aide technique aux autorités de l'enseignement des Etats et des municipalités, ainsi qu'à des éducateurs privés, en exprimant des avis autorisés sur les problèmes d'éducation et la façon de les résoudre ; diffuser, par les divers moyens d'information, des connaissances sur la théorie et la pratique pédagogiques. (Note : Un centre de documentation pédagogique (Centro de Documentação Pedagógica) ainsi qu'un service de recherches (Campanho de Inquéritos e Levantamentos do Ensino Médio e Elementar - CILEME) font partie de l'INEP).

BUDGET ANNUEL : 178.945.300 cruzeiros (2.556.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 31 personnes (4 à plein temps, et 27 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : 7.940 volumes (dont 5.040 étrangers), 533 périodiques (dont 303 étrangers), et 1.605 brochures (dont 715 étrangères).

PUBLICATIONS : Revista Brasileira de Estudos Pedagógicos. Trimestrielle. Etudes sur tous les aspects de l'enseignement au Brésil, tant à l'échelon des Etats qu'à l'échelon fédéral.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite et après accord.

CANADA

NOM : Canadian Education Association (Association canadienne d'éducation)

ADRESSE : 206 Huron Street, Toronto 5, Ontario

DIRECTEUR : F.K. Stewart, Secrétaire exécutif

STATUT JURIDIQUE : Chaque gouvernement provincial est membre bénévole de la Canadian Education Association, et peut se retirer sans préavis. L'Association est financée en premier lieu par les départements de l'éducation des dix provinces.

DATE DE CREATION : Fondée en 1891. Secrétariat permanent créé en 1945.

FONCTIONS ET OBJET : Tout en respectant l'indépendance des provinces en matière d'éducation, faciliter entre elles la compréhension et la liaison dans ce domaine ; rassembler et mettre à la disposition des éducateurs canadiens des informations sur l'évolution de l'enseignement dans le pays et à l'étranger ; encourager les recherches pédagogiques au Canada et publier des rapports sur certaines recherches ; collaborer avec d'autres organisations pédagogiques, et servir d'organe de coordination.

BUDGET ANNUEL : 51.369,06 dollars canadiens (budget de 1953) (52.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 12 personnes (employées à plein temps).

PUBLICATIONS : Canadian Education, Bulletin officiel de l'Association. Trimestriel. 2 dollars canadiens par an. - CEA News Letter. Neuf numéros par an. Destiné aux départements de l'éducation. Etudes et rapports spéciaux fondés sur les travaux des comités spéciaux.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : S'adresser au Secrétaire exécutif.

x x x

NOM : National Library and Information Center de la Canadian Association for Adult Education

ADRESSE : 113, St. George Street, Toronto 5, Ontario

DIRECTEUR : J.R. Kidd

STATUT JURIDIQUE : Constitue un service de la CAAE qui recevait du Gouvernement fédéral et des sept gouvernements provinciaux des subventions représentant 20 % de son budget.

DATE DE CREATION : 1936

FONCTIONS ET OBJET : Assurer les services d'un centre national de documentation et d'information sur l'éducation des adultes, ainsi que d'une bibliothèque nationale concernant l'éducation des adultes ; fournir, par l'entremise d'une Commission mixte de planification et d'un centre d'information, des renseignements sur le matériel produit pour l'application de leur programme d'éducation des adultes par plus de cent organisations nationales canadiennes.

BUDGET ANNUEL : Budget total de la CAAE : 60.000 dollars canadiens (61.200 dollars des Etats-Unis). National Library and Information Center : 10.000 dollars canadiens (environ).
PERSONNEL : Personnel du programme de la CAAE : 6 personnes (3 employées à plein temps et 3 à temps partiel).
PUBLICATIONS : Food for Thought. Parait 8 fois par an. Nombreux livres et brochures, et deux séries de bulletins d'étude paraissant régulièrement, en liaison avec les programmes radio-phoniques, soit en tout 40 numéros par an.
ECHANGES DE PUBLICATIONS : Ces publications sont envoyées aux spécialistes de l'éducation des adultes de 22 pays.
 Adresser les demandes au directeur de la CAAE.

REPUBLIQUE DE COREE

NOM : Chung-Ang Kyo-yook Yun-gu So (Institut central de recherches pédagogiques)
ADRESSE : 77 Sechong-no, Séoul, Corée
DIRECTEUR : Hi-Byung Pak
STATUT JURIDIQUE : Fait partie de la Fédération coréenne des associations pédagogiques, qui lui fournit la moitié des sommes dont il a besoin, l'autre moitié provenant du Ministère de l'éducation.
DATE DE CREATION : 1953
FONCTIONS ET OBJET : Effectuer des recherches et des études sur l'éducation; assurer les services d'une bibliothèque pédagogique; organiser des réunions et des "ateliers" pour l'étude des questions d'éducation et la formation des maîtres en exercice; publier des études sur l'enseignement, notamment des traductions d'ouvrages étrangers.
BUDGET ANNUEL : 10.339.924 whan. (57.500 dollars des Etats-Unis).
PERSONNEL : 26 personnes (22 employées à plein temps, 4 à temps partiel).
BIBLIOTHEQUE : 850 volumes (dont 800 étrangers), 50 périodiques (dont 20 étrangers), 450 brochures (dont 400 étrangères).
PUBLICATIONS : Traduction en coréen d'une vingtaine d'ouvrages sur l'éducation (pour la plupart américains).
ECHANGES DE PUBLICATIONS : Souhaite participer à des échanges.

CUBA

NOM : Oficina de Información e Intercambio Educational.
ADRESSE : Superintendencia General de Escuelas, Ministerio de Educación, La Habana
STATUT JURIDIQUE : Cette institution fait partie du Ministère de l'éducation; elle est placée sous l'autorité du gouvernement et financée par lui.
DATE DE CREATION : 1955

FONCTIONS ET OBJET : Assurer le contact avec les centres étrangers d'information en matière d'éducation; fournir à ces centres tous renseignements sur l'enseignement à Cuba; faire connaître dans ce pays les études effectuées par les centres pédagogiques étrangers; procurer des informations sur l'enseignement à Cuba en utilisant à cet effet des circulaires et des brochures et en organisant des conférences et des expositions; entreprendre des recherches dans le domaine de l'éducation.

DANEMARK

NOM : Statens Paedagogiske Studiesamling (Bibliothèque pédagogique de l'Etat)
ADRESSE : Frederiksberg Alle 32, Copenhagen
DIRECTEUR : Paul Müller
STATUT JURIDIQUE : Cette institution est placée sous l'autorité du Ministère de l'éducation et financée par lui, mais elle jouit d'une grande indépendance.
DATE DE CREATION : 1887
FONCTIONS ET OBJET : Jouer le rôle de bibliothèque centrale et de centre de documentation en matière d'éducation; rassembler des spécimens du matériel éducatif utilisé au Danemark et à l'étranger, par exemple des auxiliaires audio-visuels, ainsi que des travaux d'élèves illustrant le résultat des méthodes actives et des activités collectives.
BUDGET ANNUEL : 170.433 couronnes danoises (1955-56) (24.000 dollars des Etats-Unis)
PERSONNEL : 11 personnes (8 employées à plein temps et 3 à temps partiel).
BIBLIOTHEQUE : 87.000 volumes (danois et étrangers), 180 périodiques (dont 101 étrangers).
PUBLICATIONS : Paraissent dans la revue Dansk paedagogisk Tidsskrift. Neuf numéros par an, D. B. K., Copenhagen. Prix de l'abonnement annuel : 12 couronnes danoises. Rapports annuels. Catalogues. Liste d'ouvrages en anglais concernant l'enseignement au Danemark.
ECHANGES DE PUBLICATIONS : Entretient des relations régulières avec des institutions pédagogiques analogues de Norvège, de Suède, de Grande-Bretagne, de la République fédérale d'Allemagne, d'Autriche et d'autres pays. Toute correspondance à ce sujet doit être adressée au directeur.

EGYPTE

NOM : Markaz al-watha'eq wal-buhûth at-tarbawiyah (Centre de documentation et de recherches pédagogiques)
ADRESSE : Department of Technical Research, Ministry of Education and Instruction, Sh. el-Falaki, Le Caire
DIRECTEUR : Mohammad Khairy Harby

STATUT JURIDIQUE : Cette institution est l'une des sections du Département de la recherche technique au Ministère de l'éducation.
 DATE DE CREATION : 1956
 FONCTIONS ET OBJET : Rassembler et diffuser des informations relatives à l'enseignement ; procéder à des études et à des recherches d'ordre pédagogique.
 PERSONNEL : 6 personnes à plein temps.
 BIBLIOTHEQUE : En cours d'établissement.

ESPAGNE

NOM : Instituto "San José de Calasanz" de Pedagogía
 ADRESSE : Calle Serrano 127, Madrid
 DIRECTEUR : Victor Garcia Hoz
 STATUT JURIDIQUE : Faisant partie du Consejo Superior de Investigaciones Científicas (Patronato "Raimundo Lulio"), cet institut est financé par le gouvernement et relève du Ministère de l'éducation.
 DATE DE CREATION : 1941
 FONCTIONS ET OBJET : Diriger des études et des recherches concernant l'éducation, y compris l'histoire, la méthodologie et l'administration, en accordant une attention particulière aux problèmes relatifs à l'éducation nationale. Il existe également un service d'information et de documentation pédagogiques dont le fonctionnement est assuré conjointement par la Bibliothèque et le Département des expériences et de l'orientation pédagogiques.
 BUDGET ANNUEL : 465.000 pesetas (11.600 dollars des Etats-Unis).
 PERSONNEL : 15 personnes (dont 6 employées à plein temps et 9 à temps partiel).
 BIBLIOTHEQUE : 65.000 volumes (dont 30.000 étrangers). Elle reçoit régulièrement 248 périodiques, tant espagnols qu'étrangers.
 PUBLICATIONS : Revista española de pedagogía. Trimestriel. Abonnement annuel : 60 pesetas ; le numéro : 15 pesetas. (En collaboration avec la Sociedad Española de Pedagogía). - Bordon. Huit numéros par an. - Ochoa Vicente, Julia. Bibliografía Pedagógica de Obras publicadas en los años 1930-1935. (La bibliographie des ouvrages publiés depuis 1935 est en préparation). Un certain nombre d'autres études sur l'éducation en Espagne et à l'étranger paraissent chaque année.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

NOM : Office of Education
 ADRESSE : U. S. Department of Health, Education and Welfare, Washington 25, D. C.
 DIRECTEUR : Commissioner of Education. (Le nom du nouveau titulaire ne nous est pas encore parvenu au moment de mettre sous presse).

STATUT JURIDIQUE : L'Office, rattaché à un Département du Gouvernement fédéral, est financé par le gouvernement et placé sous son autorité. Il a été institué par une loi du Congrès.
 DATE DE CREATION : 1867

FONCTIONS ET OBJET : Rassembler, interpréter et diffuser des renseignements sur tous les degrés et dans tous les domaines de l'enseignement ; procéder à des recherches et en publier les résultats ; assurer en outre les multiples activités et services relatifs à ces fonctions. (L'Office est également chargé de diverses attributions d'ordre administratif ; gestion de certains fonds de source fédérale affectés à des fins éducatives telles que l'enseignement professionnel et les "landgrant colleges and universities" ; aide administrative accordée aux échanges internationaux de membres de l'enseignement et autres programmes périodiquement agréés).
 BUDGET ANNUEL : 170.281.400 dollars (1953-54). Ce budget total se décompose comme suit : 2.918.320 dollars pour les frais d'administration ; 167.363.092 dollars pour les subventions autorisées aux Etats. Des fonds supplémentaires d'importance variable, provenant d'autres sources fédérales, sont parfois virés au crédit de l'Office of Education pour financer des entreprises déterminées.

PERSONNEL : 243 personnes (à plein temps) (142 spécialistes - 101 employés de bureau ; non compris ceux des services tels que le budget, la comptabilité, le personnel, etc.).
 BIBLIOTHEQUE : 282.400 volumes (dont 56.480 étrangers) ; 17.000 périodiques (dont 3.400 étrangers), 70.600 brochures (dont 14.120 étrangères).
 PUBLICATIONS : School life. Mensuel, d'octobre à juin. Abonnement annuel : 1 dollar. - Higher Education. Mensuel, de septembre à mai. Abonnement annuel : 1 dollar. - Biennial Survey of Education. Vaste vue d'ensemble bisannuelle, établie par l'Office depuis 1916-18. Etudes de divers sujets portant sur presque tous les aspects de l'enseignement en Amérique.
 ECHANGES DE PUBLICATIONS : Adresser les demandes à l'U. S. Commissioner of Education.

x x x

NOM : National Education Association of the United States
 ADRESSE : 1201, 16th Street, N. W. Washington, 6, D. C.
 DIRECTEUR : William Carr (Executive Secretary)
 STATUT JURIDIQUE : Dotée d'une charte par le Congrès (loi de 1906), la NEA est un organisme privé financé par les cotisations de ses membres individuels (613.000) et des membres affiliés (1.030.000). Elle est dirigée par une assemblée représentative composée de délégués des associations affiliées (nationales et régionales).
 DATE DE CREATION : 1857 (sous le nom de National Teachers' Association, NTA). En 1870, la National Association of School Superintendents

et l'American Normal School Association fusionnèrent avec la NTA pour former la National Educational Association.

FONCTIONS ET OBJET : "Elever le niveau général et servir les intérêts de la profession enseignante, tout en menant une action dans tout le pays en faveur de l'éducation".

Les principales sections de la NEA sont les suivantes : American Association for Health, Physical Education and Recreation ; American Association of Colleges for Teacher Education ; American Association of School Administrators ; American Educational Research Association ; American Industrial Arts Association ; Association for Higher Education ; Association for Supervision and Curriculum Development ; Audio-visual Instruction ; Classroom Teachers ; Elementary School Principals ; Home Economics ; International Council for Exceptional Children ; Kindergarten Primary Education ; Music Educators' National Conference ; National Art Education Association ; National Association of Deans of Women ; National Association of Educational Secretaries ; National Association of Journalism Directors of Secondary Schools ; National Association of Public School Adult Educators ; National Association of Secondary School Principals ; National Council for the Social Studies ; National Council of Administrative Women in Education ; National Council of Teachers of Mathematics ; National Retired Teachers' Association ; National School Public Relations Association ; National Science Teachers' Association ; Rural Education ; Speech Association of America ; United Business Education Association ; Vocational Education.

BUDGET ANNUEL : 2.946.576 dollars.

PERSONNEL : 560 personnes.

PUBLICATIONS : NEA Journal. Paraît tous les mois sauf en juin, juillet et août. Distribué aux membres de l'association. La cotisation de membre actif (5 dollars par an) comprend l'abonnement au Journal. (Le numéro : 50 cents). Research Bulletin. Trimestriel. Traite de problèmes tels que la rémunération du personnel enseignant, le financement des écoles, et divers autres aspects de la situation matérielle des maîtres et de l'administration scolaire. Abonnement annuel : 1 dollar ; le numéro : 25 cents. — NEA Handbook (1 dollar des Etats-Unis). — Annual volume of addresses and proceedings (5 dollars). Les diverses sections de la NEA publient également des revues, dont : Journal of Health and Physical Education. 10 numéros par an. Publié par l'American Association for Health ; Physical Education and Recreation, abonnement compris dans la cotisation annuelle (5 dollars). — Review of Educational Research. Bimensuel ; publié par l'American Educational Research Association ; abonnement annuel : 8 dollars. — The Science Teacher. Trimestriel. Publié par la National Science Teachers Association ; abonnement compris dans la cotisation (4 dollars) au Science

Department. Nombreuses études spéciales portant sur tous les aspects de l'enseignement aux Etats-Unis.

FRANCE

NOM : Institut pédagogique national

ADRESSE : 29, rue d'Ulm, Paris, 5e

DIRECTEUR : Louis Cros

STATUT JURIDIQUE : Faisant partie du Ministère de l'éducation nationale, l'Institut pédagogique national (IPN) est financé par le gouvernement et placé sous son autorité. Il a statut d'établissement public autonome. Réorganisé en dernier lieu par des arrêtés du ministre de l'éducation nationale en date des 7 octobre 1950, 15 janvier 1952, 19 janvier 1955 et 17 octobre 1956.

DATE DE CREATION : 1879

FONCTIONS ET OBJET : Centre d'accueil, de liaison et de documentation pour le personnel enseignant, l'Institut pédagogique national sélectionne, améliore et diffuse les moyens d'information et de recherche en matière d'éducation ; il se charge en outre de répartir ces documents et matériels pédagogiques entre les établissements scolaires qui en ont besoin.

BUDGET ANNUEL : 616.392.000 francs français, soit 1.761.150 dollars des Etats-Unis (compte non tenu des traitements du personnel).

PERSONNEL : 270 personnes employées à plein temps ; 350 avec les services extérieurs (centres régionaux).

BIBLIOTHEQUE : 600.000 volumes, 2.000 périodiques.

PUBLICATIONS : L'Education nationale. Hebdomadaire. Abonnement annuel : 950 francs.

Documents pour la classe. Supplément mensuel illustré de L'Education nationale, pour les maîtres de l'enseignement du premier degré. Bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale. Donne le texte des lois et décrets. Abonnement annuel : 900 francs.

Bulletin bibliographique. Mensuel. Contient également des listes de nouveaux manuels scolaires. Abonnement annuel : 800 francs.

Cahiers pédagogiques pour l'enseignement du second degré. Huit numéros par an. Consacrés à l'étude des problèmes relatifs à l'enseignement du second degré. — Fiches d'information pédagogiques et techniques. Supplément mensuel de L'Education nationale, pour les maîtres de l'enseignement technique. Abonnement annuel : 1.000 francs. — Avenirs. Dix numéros par an.

Revue consacrée à l'orientation scolaire et professionnelle. — Mémoires et documents scolaires. Publiés à intervalles irréguliers. Consacrés à des études sur les principes et les méthodes de l'enseignement français. Prix variable. — Fascicules de documentation administrative. Paraissent à intervalles irréguliers. — Diverses autres publications sur la législation.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite adressée au directeur. L'Institut souhaite développer ces échanges.

x x x

NOM : Centre français d'études et d'information sur l'éducation de base

ADRESSE : 29, rue d'Ulm, Paris, 5e

DIRECTEUR : Pierre Fourré

STATUT JURIDIQUE : Ce centre a été organisé dans le cadre du Centre national de documentation pédagogique (devenu Institut pédagogique national) en accord avec le Ministère de la France d'outre-mer et le Secrétariat général de la Commission nationale française pour l'Unesco. (Décret du 19 janvier 1955 sur la réorganisation du Centre national de documentation pédagogique).

DATE DE CREATION : 1952

FONCTIONS ET OBJET : Diffuser dans les territoires de la France d'outre-mer la documentation publiée par l'Unesco ; réunir une documentation en provenance des territoires d'outre-mer ; publier un bulletin trimestriel ; étudier, en liaison avec le service audio-visuel du Ministère de l'éducation nationale, le Centre du français élémentaire et le Service de l'information du Ministère de la France d'outre-mer, l'emploi des moyens audio-visuels et la diffusion du français élémentaire dans les territoires d'outre-mer ; assurer le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation de base.

BUDGET : Fait partie intégrante de celui de l'Institut pédagogique national.

PERSONNEL : Directeur ; une secrétaire.

BIBLIOTHEQUE : Le Centre utilise la bibliothèque générale de l'Institut pédagogique national. Une bibliothèque spécialisée est en cours d'organisation.

PUBLICATIONS : Bulletin de liaison, Trimestriel. Problèmes de radiodiffusion d'outre-mer. (Numéro spécial du Bulletin de liaison, 1955).

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite adressée au Directeur. Le Centre souhaite développer les échanges déjà existants.

HONGRIE

NOM : Pedagógiai Tudományos Intézet (Institut de science pédagogique)

ADRESSE : Szalay - utca 10-14, Budapest, V.

DIRECTEUR : Sándor Nagy

STATUT JURIDIQUE : Placé sous l'autorité du Gouvernement et financé par lui. Dépend du Ministère de l'éducation.

DATE DE CREATION : 1er octobre 1954

FONCTIONS ET OBJET : Etudier les problèmes scientifiques relatifs à l'éducation socialiste ; sanctionner et développer les traditions progressistes de la science pédagogique ; généraliser et mettre en pratique les résultats obtenus par les meilleurs pédagogues ; établir des programmes

scolaires permanents ; fournir aux organismes gouvernementaux et aux maîtres des informations sur l'enseignement en Hongrie.

BIBLIOTHEQUE : En voie d'organisation.

PUBLICATIONS : Pedagógiai Szemle (Revue de l'éducation). Bimestriel. Abonnement annuel : 24 forints. Le numéro : 5 forints. - Anysgazol-gáltatás (Matériel de documentation). Tiré au duplicateur ; gratuit. Notice d'information envoyée au personnel enseignant.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : L'Institut souhaite les développer.

INDE

NOM : Information and Publication Unit, Ministry of Education

ADRESSE : Ministry of Education, Government of India, New Delhi

DIRECTEUR : Maulana Abul Kalam Azad

STATUT JURIDIQUE : Ce service, qui fait partie du Ministère de l'éducation, est financé par le Gouvernement et placé sous son autorité.

DATE DE CREATION : 1945

FONCTIONS ET OBJET : Recueillir, classer et diffuser des informations sur l'enseignement en Inde et à l'étranger ; publier des rapports sur divers sujets pédagogiques.

BUDGET ANNUEL : 28.500 roupies (6.000 dollars des Etats-Unis). Cette somme est consacrée à l'achat de livres et à la production de publications. Les dépenses de personnel sont imputées sur le budget général du Ministère de l'éducation.

PERSONNEL : 60 personnes (employées à plein temps)

BIBLIOTHEQUE : 40.400 volumes (dont 26.200 étrangers), 169 périodiques (dont 95 étrangers), 4.800 brochures (dont 800 étrangères).

PUBLICATIONS : Education Quarterly. Paraît en mars, juin, septembre et décembre. Source autorisée de renseignements sur les programmes, activités et expériences concernant l'éducation et la culture en Inde et à l'étranger. Abonnement annuel : 8 roupies 8 annas.

Depuis 1937, l'Information and Publication Unit a publié un certain nombre d'études sur l'éducation en Inde considérée sous tous ses aspects et à différents niveaux. Prix variable.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Des accords d'échange existent déjà avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne les publications officielles et les revues pédagogiques, ainsi qu'avec l'Unesco et le Bureau international d'éducation.

x x x

NOM : Unit for the Handicapped, Ministry of Education

ADRESSE : Ministry of Education, Government of India, New Delhi

DIRECTEUR : R. K. Bhan

CONDITIONS JURIDIQUES : Cette institution fait partie du Ministère de l'éducation ; elle est financée par le Gouvernement et placée sous son autorité.

DATE DE CREATION : 1947

FONCTIONS ET OBJET : Etablir et appliquer des plans pour l'instruction et l'amélioration des conditions de vie des personnes déficientes ; conseiller les gouvernements et les organisations privées dont l'activité s'exerce dans ce domaine ; réunir et diffuser tous les renseignements disponibles à ce sujet.

BUDGET ANNUEL : 850.700 roupies (202.000 dollars des Etats-Unis) (non compris les traitements du personnel).

PERSONNEL : 8 personnes (employées à plein temps)

PUBLICATIONS : Annual Reports of the Training Centre for the Adult Blind.-(Sans indication de prix). The Deaf in India. Trimestriel. (Sans indication de prix). - Fifty years of work for the Blind in India. (Sans indication de prix). Report on the Blindness in India. (Sans indication de prix). - Deepavali (Festival de la lumière) juillet 1949. Deepavali : janvier 1953. Deepavali juillet 1953.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : L'institution est disposée à conclure des accords d'échange sur demande écrite.

x x x

NOM : Bureau of Educational and Psychological Research, David Hare Training College

ADRESSE : 25/2 Ballygunj Circular Road, Calcutta 19

DIRECTEUR : D.N. Ray

STATUT JURIDIQUE : Section spéciale du David Hare Training College pour la formation des professeurs de l'enseignement secondaire ; financé par le Gouvernement du Bengale occidental et placé sous son autorité.

DATE DE CREATION : 1953 (Le David Hare Training College a été fondé en 1908).

FONCTIONS ET OBJET : Etablir et normaliser des tests d'intelligence et d'aptitude ; établir et normaliser des tests de connaissances, et notamment améliorer les méthodes actuelles d'examen ; former des spécialistes de l'orientation professionnelle pour les écoles des divers degrés ; conseiller et guider les établissements d'enseignement sur la façon de bien tenir les dossiers scolaires individuels ; procéder à l'étude de tous autres problèmes lorsque le gouvernement le juge nécessaire pour l'amélioration et le développement de l'enseignement dans l'Etat ; fournir des renseignements récents sur l'éducation et les recherches pédagogiques, et publier les résultats de ces recherches dans des bulletins spéciaux et périodiques.

BUDGET ANNUEL : 28.536 roupies 15 annas (6.000 dollars des Etats-Unis). Le budget total du David Hare Training College s'élève à 135.757 roupies (28.500 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : Pas de renseignements sur le personnel spécialement affecté au Bureau. Le Training College a un personnel de 55 membres (45 employés à plein temps, 10 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : (Bibliothèque du Training College) : environ 13.000 volumes (dont 11.000 étrangers) et 67 périodiques (dont 47 étrangers).

PUBLICATIONS : Le Training College publie annuellement un bulletin d'information. Il a également publié une brochure sur le système Dewey de classification des ouvrages de bibliothèque. Le Bureau of Educational and Psychological Research a l'intention de publier un document spécial contenant des informations d'ordre pédagogique.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Adresser les demandes au Director of Public Instruction, Government of West Bengal, Calcutta.

ISRAEL

NOM : Beit Hasager Le-Hinnukh, (Institut pédagogique)

ADRESSE : Beit Hakerem, Jerusalem

DIRECTEUR : J. S. Bontwich

STATUT JURIDIQUE : Rattaché à l'Université hébraïque. Financé en partie par le Gouvernement et placé sous son contrôle en ce qui concerne la formation du corps enseignant. Les décisions sont prises par un conseil d'administration composé de 11 membres (4 membres désignés par le Gouvernement, 4 par l'Université hébraïque, le Directeur de l'Institut pédagogique et les deux chefs des sections de formation).

DATE DE CREATION : 1952

FONCTIONS ET OBJET : Assurer la formation du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires ; organiser des cours de perfectionnement pour les maîtres en exercice ; procéder à des recherches d'ordre pédagogique ; assurer le fonctionnement d'une bibliothèque centrale de pédagogie ; répondre aux demandes de renseignements sur les questions d'éducation.

BUDGET ANNUEL : 213.000 livres israéliennes (118.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 11 personnes (2 à plein temps, 9 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : 27.500 volumes (dont 18.000 étrangers), 100 périodiques (dont 70 étrangers), 5.000 brochures (dont 3.000 étrangères).

PUBLICATIONS : En préparation.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : L'Institut souhaite développer ses échanges.

ITALIE

NOM : Centro didattico nazionale di studi e documentazione (Centre didactique national d'études et de documentation)

ADRESSE : Palazzo Gerini, Via Buonarroti, Florence

DIRECTEUR : Giovanni Caló (Président), Enzo Petrini (Directeur)

STATUT JURIDIQUE : Placé sous l'autorité du gouvernement et financé par lui. Opère en liaison avec les centres spécialisés suivants : Centro didattico nazionale per la scuola materna - Brescia ; Centro didattico nazionale per la scuola primaria - Rome ; Centro didattico nazionale per la scuola secondaria - Rome ; Centro didattico nazionale per la scuola tecnica - Rome ; Centro didattico nazionale per scuola e famiglia - Florence ; Centro didattico nazionale per i licei - Rome.

L'activité de tous les centres est coordonnée par un bureau (Ufficio Centri Didattici) qui fait partie du Ministère de l'instruction publique.

DATE DE CREATION : 1942. (A l'origine "Museo didattico nazionale", créé à Florence en 1925 par le Professeur Caló).

FONCTIONS ET OBJET : Recueillir et diffuser des informations sur l'enseignement en Italie ; assurer les services d'un musée pédagogique et d'une bibliothèque spécialisée ; effectuer des recherches sur l'éducation et en publier les résultats ; instituer un programme d'échanges de personnes pour le corps enseignant et les administrateurs de l'enseignement ; organiser des cours et des stages d'études pour la formation de spécialistes en matière d'éducation ; étudier en particulier les problèmes que posent l'enseignement des arts et les écoles spécialisées dans ce domaine, la littérature enfantine et l'éducation des enfants déficients, et émettre des avis sur ces diverses questions.

BUDGET ANNUEL : 23.000.000 liras (37.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 26 personnes (6 employées à plein temps, 20 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : 40.000 volumes, 250 périodiques (dont 70 étrangers) ; 4.500 livres pour enfants (dont 500 étrangers).

PUBLICATIONS : Il Centro. Bimestriel. Abonnement annuel : 1.000 liras. - Schedario. Supplément concernant les ouvrages destinés à la jeunesse. Abonnement annuel : 600 liras. - "Guida D" : Annuario della scuola e della cultura. 1951. Prix : 3.000 liras.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite et après accord.

JAPON

NOM : Mombushô Chôsakyoku (Direction de la recherche, Ministère de l'éducation)

ADRESSE : 4, 3-chome, Kasumigaseiki, Chiyoda-ku, Tokyo

DIRECTEUR : Yukio Kobayashi

STATUT JURIDIQUE : Fait partie du Ministère de l'éducation.

DATE DE CREATION : 1946

FONCTIONS ET OBJET : Effectuer des recherches de caractère général et recueillir des statistiques ; rassembler des données sur les activités relevant du Ministère de l'éducation, les interpréter et les diffuser ; établir annuellement pour le ministère un programme coordonné de recherches et de statistiques ; effectuer des recherches sur l'enseignement à l'étranger et en faire connaître les résultats ; rédiger et diffuser des rapports annuels, des manuels, des bulletins et d'autres publications ; tracer les grandes lignes de la politique à suivre en matière d'enseignement et procéder à l'évaluation des activités du ministère ; prévoir l'achat, l'échange, etc. de publications étrangères ; diffuser des informations relatives à l'éducation ; assurer le fonctionnement de la Bibliothèque du Ministère de l'éducation, rattachée à la Bibliothèque de la Diète nationale.

BUDGET ANNUEL : 58.251.000 yen (162.000 dollars des Etats-Unis) imputés sur un chapitre du budget du Ministère de l'éducation.

PERSONNEL : 77 personnes (63 employées à plein temps, 14 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : Environ 100.000 volumes (dont 22.000 étrangers ; environ 5.000 brochures ; 74 périodiques (dont 30 étrangers)).

PUBLICATIONS : Rapport annuel du Ministère de l'éducation. Rapport annuel sur les dépenses locales d'enseignement. Rapport mensuel sur des questions d'éducation. Rapports sur la politique suivie en matière d'enseignement.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite adressée au directeur.

LIBAN

NOM : Centre de documentation pédagogique

ADRESSE : Maison de l'Unesco, Beyrouth

DIRECTEUR : Khalil Georr
STATUT JURIDIQUE : Section de la Mission d'assistance technique de l'Unesco au Liban.

DATE DE CREATION : 1952

FONCTIONS ET OBJET : Réunir une documentation pédagogique générale ; assurer le fonctionnement d'une bibliothèque pédagogique ; entreprendre des études et des recherches sur l'enseignement libanais, particulièrement en ce qui concerne son administration et la formation du personnel enseignant ; organiser des stages d'études et des conférences pédagogiques ; publier une revue pédagogique.

PERSONNEL : 4 fonctionnaires (dont 2 à plein temps).

BIBLIOTHEQUE : 2.000 volumes, 25 périodiques, 100 brochures.

PUBLICATIONS : Une revue de pédagogie sera publiée ultérieurement.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite.

MEXIQUE

NOM : Instituto Nacional de Pedagogía (Institut national de pédagogie)
ADRESSE : Ignacio Ramirez, 6, Mexico, D. F.
STATUT JURIDIQUE : Faisant partie de la Dirección General de Enseñanza Superior e Investigación Científica, l'Institut est placé sous l'autorité du Gouvernement qui en finance les activités.
DATE DE CREATION : 1936
FONCTIONS ET OBJET : Fournir une vue d'ensemble objective des problèmes pédagogiques du Mexique ; tenir les maîtres et les établissements d'enseignement mexicains et étrangers au courant des études effectuées par l'Institut ; publier les résultats de ses enquêtes sous forme de rapports polycopiés, ainsi que dans la "Revista del Instituto Nacional de Pedagogía".
BUDGET ANNUEL : 745.955 pesos mexicains (60.000 dollars des Etats-Unis).
PERSONNEL : 45 personnes (9 à plein temps, 36 à temps partiel).
BIBLIOTHEQUE : Environ 1.000 volumes (non compris une collection de manuels scolaires), 32 périodiques (dont 30 étrangers).
PUBLICATIONS : Revista del Instituto Nacional de Pedagogía, Trimestriel.
ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite.

NORVEGE

NOM : Skoleavdelingen, Kgl. Kirke - og undervisningsdepartement (Service des écoles, Ministère royal du culte et de l'éducation)
ADRESSE : Bygdø Allé 1, Oslo
DIRECTEUR : Einar Boyesen
STATUT JURIDIQUE : Faisant partie du Ministère norvégien du culte et de l'éducation, ce service est financé par le Gouvernement et placé sous son autorité.
FONCTIONS ET OBJET : Réunir une documentation et fournir des renseignements sur l'éducation en Norvège.
BUDGET ANNUEL : Pas de budget distinct.
PUBLICATIONS : Norsk Skole, 20 numéros par an. Abonnement annuel : 10 couronnes norvégiennes. Destiné aux personnes et aux institutions qui s'intéressent à l'enseignement en Norvège.
ECHANGES DE PUBLICATIONS : Souhaite développer ses échanges.

x x x

NOM : Norsk Skolemuseum (Musée scolaire de Norvège)
ADRESSE : Möllergate 49, Oslo
DIRECTEUR : Arthur Gjermundsen
STATUT JURIDIQUE : Subventionné par le Gouvernement, mais son programme est soumis à

l'approbation d'un organisme directeur composé de cinq représentants des organisations de la profession enseignante, d'un représentant du Conseil des écoles de la ville d'Oslo et d'un représentant du Ministère de l'éducation.

DATE DE CREATION : 1921

FONCTIONS ET OBJET : Fournir des informations sur l'enseignement en Norvège, notamment aux maîtres norvégiens ; constituer une documentation sur l'éducation ; assurer le fonctionnement d'une bibliothèque pédagogique ainsi que d'un institut des auxiliaires de l'enseignement ; organiser des expositions consacrées aux travaux collectifs, à l'art à l'école, etc. ; mettre sur pied des groupes de discussion et favoriser les échanges d'informations entre les maîtres norvégiens.

BUDGET ANNUEL : 1.900 livres sterling (5.410 dollars des Etats-Unis) dont 600 livres sterling fournies par le Gouvernement.

PERSONNEL : 3 personnes (2 à plein temps, 1 à temps partiel). Collaboration de personnel bénévole pendant de courtes périodes.

BIBLIOTHEQUE : Environ 70.000 volumes (livres, périodiques et brochures).

PUBLICATIONS : A la demande du Ministère de l'éducation, des bibliographies polycopiées peuvent être établies sur certains sujets relatifs à l'enseignement norvégien. Les listes des acquisitions de la bibliothèque sont publiées quatre fois par an, dans la Norsk Skoleblad (Oslo) et dans la Vår Skole (Oslo).

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Souhaite développer ses échanges.

NOUVELLE-ZELANDE

NOM : Department of Education
ADRESSE : Wellington, C.I.
DIRECTEUR : C. E. Beeby
STATUT JURIDIQUE : Section du Gouvernement néo-zélandais
FONCTIONS ET OBJET : Le "Département" est chargé entre autres fonctions de publier des rapports et des statistiques concernant l'enseignement, ainsi que de répondre à toute demande de renseignements sur l'éducation en Nouvelle-Zélande, provenant du pays même ou de l'étranger.
BUDGET ANNUEL : Le "centre de documentation" proprement dit ne dispose pas d'un budget distinct.
BIBLIOTHEQUE : La bibliothèque du Département de l'éducation comprend : 10.300 volumes (dont 10.000 étrangers), 284 périodiques (dont 270 étrangers), et 4.000 brochures.
PUBLICATIONS : Annuelles : Rapport du Ministre de l'éducation (E-1) ; L'enseignement primaire et postprimaire (E-2) ; L'enseignement des enfants Maori (E-3) ; La protection de l'enfance, les services officiels d'assistance à l'enfance, les écoles spéciales, etc. (E-4) ; L'enseignement

supérieur (E-7) ; Rapports des comités consultatifs institués pour l'étude de problèmes spéciaux. Statistiques des effectifs scolaires.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : S'adresser au directeur.

x x x

NOM : New Zealand Council for Educational Research

ADRESSE : Southern Cross Building, 22 Brandon Street, Wellington, C.1

DIRECTEUR : G. W. Parkyn

STATUT JURIDIQUE : Officiellement reconnu par une loi de 1945, le Conseil bénéficie d'une subvention du gouvernement, mais son programme est soumis à l'approbation d'un comité indépendant de sept membres.

DATE DE CREATION : 1934

FONCTIONS ET OBJET : (a) Encourager les études et les recherches portant sur les questions pédagogiques et autres qui se posent en Nouvelle-Zélande ; rédiger et publier sur ces questions tous rapports qu'il jugerait nécessaires ou de nature à intéresser le personnel enseignant ou d'autres personnes ; (b) fournir des renseignements, émettre des avis et prêter son concours aux personnes et aux organisations s'occupant d'éducation ou de questions connexes.

BUDGET ANNUEL : 5.000 livres (14.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 3 personnes à plein temps ; auxiliaires à temps partiel.

BIBLIOTHEQUE : Environ 1.000 volumes (dont 900 étrangers), 36 périodiques (dont 30 étrangers), 600 brochures (dont 400 étrangères).

PUBLICATIONS : New Zealand Council for Educational Research Annual Report, Rapport annuel paraissant en mai. Gratuit.-Educational Research Series. Etudes publiées sans périodicité régulière (33 titres à ce jour). Prix variable.- Studies in Education. Paraissant sans périodicité régulière (14 titres jusqu'à présent); prix variable.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : S'adresser au directeur.

PAYS-BAS

NOM : Bureau Dokumentatie van het Ministerie van Onderwijs, Kunsten en Wetenschappen (Centre de documentation du Ministère de l'éducation)

ADRESSE : Nieuwe Uitleg 1, La Haye

DIRECTEUR : K. I. L. M. Peters

STATUT JURIDIQUE : Appartenant à la Division de la recherche et de la documentation, ce centre est financé par le Ministère de l'éducation et placé sous son autorité.

DATE DE CREATION : 1945, réorganisé en 1950.

FONCTIONS ET OBJET : Jouer le rôle de centre d'information dans les domaines de l'enseignement, des activités de jeunesse, de l'éducation

des adultes, des moyens d'information, des arts, des sciences et de la culture dans son ensemble, non seulement à l'usage du Ministère de l'éducation, des institutions gouvernementales et autres institutions officielles, mais aussi des particuliers et des organisations privées. Le travail de bibliothèque (consistant, au sens rigoureux du terme, à réunir, classer et prêter la documentation) aussi bien que l'utilisation des documents en vue d'établir des rapports d'information, d'études, etc. sont conçus de façon à assurer une aide active et méthodique à l'élaboration d'un programme d'enseignement et de culture en général.

PERSONNEL : 15 personnes. Bibliothèque : 6 personnes (4 spécialistes, 2 secrétaires) ; Information et documentation : 6 personnes ; Administration : 3 personnes.

BIBLIOTHEQUE : 30.000 volumes ; 1.200 périodiques ; collections de textes concernant les associations, coupures de presse, documents officiels.

PUBLICATIONS : Documentatieblad van Het Ministerie van Onderwijs, Kunsten en Wetenschappen. Mensuel, avec index annuel. Première partie : informations relatives aux conférences, dispositions diverses, lois et opinions. Deuxième partie : bibliographie annotée. Tous les documents dont la liste figure dans ce bulletin se trouvent à la bibliothèque.

Verenigingenboekje. Contient les adresses d'organisations, d'institutions et de périodiques spécialisés dans la pédagogie. Etudes documentaires sur l'enseignement, les activités de jeunesse, l'éducation des adultes et les arts, rédigées partiellement en anglais.

O. K. W. Mededelingen (Bulletin d'information du Ministère de l'éducation). Liste hebdomadaire des acquisitions de la bibliothèque.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Le Bureau a conclu des accords avec plusieurs centres de documentation. Ecrire au directeur.

PHILIPPINES

NOM : Research and Evaluation Division, Bureau of Public Schools, Department of Education

ADRESSE : Université des Philippines, Diliman, Quezon City

DIRECTEUR : Tito Clemente

STATUT JURIDIQUE : Cette section du Bureau de l'enseignement public est financée par le Gouvernement et soumise à son autorité.

DATE DE CREATION : 1939

FONCTIONS ET OBJET : Cet organe remplit certaines fonctions d'un centre de documentation pédagogique ; il procède à des recherches, études et expériences pédagogiques, dont il publie les résultats dans des bulletins ; il élabore, agrége ou normalise différentes sortes de tests ; en dirige l'application dans les écoles,

rassemble et classe des données statistiques relatives à l'enseignement public ; analyse des travaux de recherche, entrepris par des membres de l'enseignement ou d'autres chercheurs.

BUDGET ANNUEL : 46.440 dollars philippins (23.220 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 17 personnes (employées à plein temps).

BIBLIOTHEQUE : C'est celle du Bureau of Public Schools. Elle compte 11.382 volumes (dont 10.376 étrangers), 101 périodiques (dont 67 étrangers) et 1.368 brochures (dont 901 étrangères).

PUBLICATIONS : Comptes rendus de recherches publiés dans le Bulletin.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : S'adresser au Bureau of Public Schools.

POLOGNE

NOM : Dział Dokumentacji Pedagogicznej, Instytut Pedagogiki (Division de documentation pédagogique à l'Institut de pédagogie)

ADRESSE : ul. Górczewska 8, Varsovie

DIRECTEUR : Tadeusz Tomaszewski

STATUT JURIDIQUE : Placé sous l'autorité du Gouvernement et financé par lui. Dépend du Ministère de l'éducation.

DATE DE CREATION : 1950

FONCTIONS ET OBJET : Dépouiller les publications pédagogiques en vue d'établir un catalogue alphabétique et systématique complet de tous les livres, articles de revue et rapports publiés en Pologne depuis la fin de la guerre ; dresser un catalogue central des ouvrages pédagogiques polonais ou étrangers figurant dans les collections des bibliothèques générales du pays ; fournir aux établissements d'éducation et aux éducateurs des renseignements pratiques et théoriques sur les problèmes pédagogiques ; établir et publier des bibliographies pédagogiques nationales.

BUDGET ANNUEL : 140.000 zlotys (non compris les traitements du personnel) (35.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 14 personnes (12 à plein temps, 2 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : Environ 40.000 volumes, 190 revues (y compris 15.000 manuels scolaires environ).

PUBLICATIONS : Polska Bibliografia Pedagogiczna 1944-1951. T. I : Nauczania Przedmiotów Humanistycznych. Varsovie, Ossolineum, 1955. XXII, 251 p. (Bibliographie pédagogique de la Pologne, 1944-1951). Vol. I : Arts et lettres. Vol. II : Sciences (en préparation). Un annuaire bibliographique de l'enseignement en Pologne est également en cours de préparation. La Nowa Szkoła (Revue officielle du Ministère de l'éducation) publie des bibliographies consacrées à des sujets pédagogiques spéciaux.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Ecrire au Ministère de l'éducation, à Varsovie.

ROUMANIE

NOM : Institutul de Științe Pedagogice (Institut de science pédagogique)

ADRESSE : Strada Spiru Haret n° 8

raionul Ch. Gheorghiu-Dej. Bucarest

DIRECTEUR : Stanciu Stoian

STATUT JURIDIQUE : Financé par le Gouvernement et placé sous son autorité. Dépend du Ministère de l'éducation.

DATE DE CREATION : 1952

FONCTIONS ET OBJET : Entreprendre des recherches sur l'enseignement en Roumanie ; contribuer aux travaux de recherche exécutés à titre individuel par des éducateurs et en exercer le contrôle ; assurer l'organisation d'un centre de documentation possédant des informations sur l'enseignement en Roumanie et à l'étranger ; répondre aux demandes de renseignements émanant du Ministère de l'éducation, des établissements d'enseignement et des éducateurs isolés ; fournir des chargés de cours pour assurer le perfectionnement des maîtres en exercice.

BUDGET ANNUEL : 1.159.700 lei (193.000 dollars des Etats-Unis). Le contrôle des dépenses est assuré conjointement par les inspecteurs du Ministère de l'éducation et par la Banque nationale d'Etat de Roumanie.

PERSONNEL : 53 personnes (à plein temps)

BIBLIOTHEQUE : Environ 21.000 volumes (dont 2.100 étrangers), 5.300 périodiques (dont 3.500 étrangers).

PUBLICATIONS : Revista de Pedagogie Publie les résultats des études entreprises. Trimestriel. Prix du numéro : 3 lei.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : L'Institut entretient des relations régulières avec des institutions analogues de l'U. R. S. S. et des démocraties populaires. Il entre actuellement en rapport avec diverses institutions de France, d'Italie et du Royaume-Uni. Il est disposé à donner plus d'extension aux accords d'échange existants. Adresser les offres au Ministère de l'éducation, ou directement à l'Institut.

ROYAUME-UNI

NOM : External Relations and General Branch, Ministry of Education

ADRESSE : Curzon Street, London, W.1

DIRECTEUR (CHEF DE L'ANNEXE) : Assistant Secretary (présentement, R. Morrison)

STATUT JURIDIQUE : Dépend du Ministère de l'éducation. Organisé en vertu de l'Article 1 de l'Education Act de 1944.

DATE DE CREATION - FONCTIONS ET OBJET : Cette annexe a succédé à l'Office of Special

Inquiries and Reports, institué en 1894 par le Département de l'éducation. Depuis cette date, les attributions de cet organisme se sont accrues et modifiées (de même que son titre) pour répondre aux besoins nouveaux du ministère. Ses principales attributions sont actuellement les suivantes :

Assurer toutes les relations extérieures, sauf avec l'Unesco pour laquelle existe un service spécial ; accorder des subventions à diverses organisations privées s'intéressant aux relations avec les pays d'outre-mer, notamment à celles qui organisent des échanges de maîtres avec les pays du Commonwealth et les Etats-Unis d'Amérique. Cette annexe reçoit également des visiteurs étrangers qui s'intéressent à l'éducation et elle établit leurs emplois du temps, conformément aux programmes d'échange prévus par cet organisme ; elle s'occupe de placer dans les écoles du Royaume-Uni les maîtres venus du continent, et détache à l'étranger quelques professeurs britanniques ; elle répond aux demandes de renseignements de caractère général. Le rapport annuel adressé par le Ministère au Parlement, les brochures éducatives et autres publications sont mis au point par ce service, qui est également chargé de les faire imprimer et publier. Il ne s'occupe ni de leur diffusion dans la presse, qui incombe à un bureau de presse distinct, ni de la bibliothèque du Ministère.

BUDGET ANNUEL : Non fixé. Les frais afférents à son fonctionnement font partie des dépenses générales du Ministère.

PERSONNEL : Outre l'Assistant Secretary, le service emploie actuellement 15 personnes occupant des postes plus ou moins élevés, toutes à plein temps.

BIBLIOTHEQUE : La bibliothèque du Ministère compte plus de 137.000 volumes, anglais et étrangers, et environ 500 périodiques dont plus de 250 étrangers.

PUBLICATIONS : Voir ci-dessus, sous la rubrique "FONCTIONS ET OBJET".

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Organisés par la bibliothèque du Ministère.

x x x

NOM : Community Development Clearing House

ADRESSE : University of London Institute of Education, Malet Street, London, W.C.1

DIRECTEUR : S. Milburn

STATUT JURIDIQUE : Fait partie de l'Institute of Education de l'Université de Londres. Ressources financières provenant de contributions versées par les gouvernements de territoires dépendant du Royaume-Uni.

DATE DE CREATION : 1949

FONCTIONS ET OBJET : Publier tous les trois mois le "Community Development Bulletin" ; réunir des informations sur les progrès des collectivités à l'échelle mondiale ; guider et conseiller les administrateurs coloniaux et

autres personnes qui s'occupent d'aménagement des collectivités ; ménager des entrevues avec des membres de mission et des personnalités locales ; fournir de la documentation aux étudiants qu'intéresse l'aménagement des collectivités ou l'éducation communautaire ; maintenir la liaison avec le Colonial Office, les gouverneurs coloniaux, les organisations internationales et toutes autres institutions.

BUDGET ANNUEL : 1.500 livres sterling (5.600 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 3 personnes (dont 1 à plein temps, 2 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : Rapports officiels sur l'aménagement des collectivités, le développement social et les services d'assistance sociale. Rapports (dactylographiés pour la plupart) émanant de membres de missions. Accès à la bibliothèque de l'Institute of Education de l'Université de Londres.

PUBLICATIONS : Community Development Bulletin. Trimestriel. Publié en décembre, mars, juin et septembre. Abonnement annuel : 3 shillings 6 d. Le numéro : 1 shilling.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : S'adresser au directeur.

x x x

NOM : National Institute of Adult Education
(England and Wales)

ADRESSE : 35 Queen Anne Street, London, W.1

DIRECTEUR : E. M. Hutchinson (Secrétaire)

STATUT JURIDIQUE : Cet Institut groupe des universités et des autorités locales de l'enseignement, d'Angleterre et du Pays de Galles, ainsi que des organismes privés. Une subvention du Gouvernement couvre 40 % environ de ses dépenses. Sa politique générale est fixée par un conseil d'administration indépendant.

DATE DE CREATION : 1949 (par fusion du British Institute of Adult Education et de la National Foundation for Adult Education).

FONCTIONS ET OBJET : Encourager des expériences et des enquêtes portant sur l'éducation des adultes, et en publier ou faire publier les résultats ; jouer le rôle de centre d'information sur tous les aspects de l'éducation des adultes ; assurer suivant les décisions du Conseil d'administration et avec l'accord des organismes associés, tous autres services relatifs à l'éducation des adultes.

BUDGET ANNUEL : 7.000 livres sterling (19.600 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 4 personnes (employées à plein temps) assistées au besoin de temporaires.

BIBLIOTHEQUE : Livres, brochures, collections de revues, en majorité britanniques mais parfois aussi d'origine étrangère. L'importance du fonds ne peut être chiffrée pour le moment, en raison de la réorganisation de la bibliothèque, qui est toutefois en mesure de répondre aux demandes courantes.

PUBLICATIONS : Adult Education, Trimestriel.
Abonnement annuel : 10/6d. - Calendar of Residential Short Courses, Semestriel, 1/2 d. le numéro. - A select bibliography of Adult Education in Great Britain including works published to the end of the year 1950, 1952, 12/6d. - Guide to Studies in Adult Education, Supplément annuel de la bibliographie précédente, 2/2d. le numéro. - Adult Education in the United Kingdom - A directory of organizations, Non périodique. Prix : 3/8d. ; deuxième édition revue et corrigée (1953). - Liberal education in a technical age, Londres, Max Parrish, 1955, 6s.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Quelques échanges sont possibles. S'adresser à l'Institut par correspondance ou personnellement.

x x x

NOM : National Union of Teachers Lending and Reference Library
ADRESSE : Hamilton House, Mabledon Place, London, W. C. 1
DIRECTEUR : R. Gould, M. A. (Secrétaire général)
STATUT JURIDIQUE : Bibliothèque rattachée à la National Union of Teachers, et financée par elle.
DATE DE CREATION : 1900
FONCTIONS ET OBJET : Le Bureau d'information qui fonctionne en liaison avec cette bibliothèque fournit aux membres de l'Union et aux autres organisations des informations sur les questions d'enseignement.
PERSONNEL : 4 personnes (à plein temps)
BIBLIOTHEQUE : 7.500 volumes, 110 périodiques (dont 30 étrangers), 10.000 brochures.
PUBLICATIONS : Catalogue imprimé paraissant tous les cinq ans, et suppléments publiés à intervalles irréguliers.
ECHANGES DE PUBLICATIONS : Possibles.

SUEDE

NOM : Statens Psykologisk-pedagogiska Institut (Institut national de psychologie et de pédagogie)
ADRESSE : Lidingövägen 2, Stockholm O, Suède
DIRECTEUR : Sven Grauers
STATUT JURIDIQUE : Dépend du Ministère de l'éducation et est financé par le Gouvernement ; jouit toutefois d'une assez grande autonomie. Adresse chaque année au gouvernement un rapport d'activité. Dirigé par un conseil d'administration composé de 12 membres - représentants des universités d'Upsal, de Stockholm, de Lund et de Göteborg, et représentants de l'enseignement primaire, secondaire et technique (le représentant de l'enseignement technique étant désigné par le gouvernement).
FONCTIONS ET OBJET : Favoriser une coopération systématique entre les recherches psychologiques et pédagogiques, d'une part, et les activités pédagogiques pratiques, d'autre part ;

encourager la recherche scientifique dans le domaine de la psychologie et de la pédagogie, lorsqu'elle a pour objectif direct la satisfaction des besoins des écoles ; coordonner les recherches psychologiques, pédagogiques et médicales au niveau universitaire ; aider divers chercheurs à effectuer des recherches individuelles à l'Institut ; procéder, conjointement avec le Conseil de l'éducation et le Conseil de l'enseignement professionnel, à des expériences pédagogiques à l'Ecole normale secondaire rattachée à l'Institut ; organiser des cours de formation à l'intention du corps enseignant et offrir des facilités pour le perfectionnement des professeurs en exercice ; publier des études sur l'enseignement ; stimuler, au moyen de conférences de vulgarisation, l'intérêt que le grand public porte à l'éducation.

BUDGET ANNUEL : 260.000 couronnes suédoises (environ 50.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 5 personnes (4 à plein temps, 1 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : La Bibliothèque pédagogique de Stockholm (Pedagogiska Biblioteket) est rattachée à l'Institut. Elle contient 90.000 volumes et 292 périodiques, dont 208 sont étrangers.

PUBLICATIONS : Meddelanden fran Statens Psykologiska Institut.

SUISSE

NOM : Zentralstelle für Dokumentation und Auskunft (Centrale de documentation et de renseignements)
ADRESSE : Regierungsgebäude, St. Gall
DIRECTEUR : A. Roemer
STATUT JURIDIQUE : Dirigée et financée par la Conférence permanente des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique.
DATE DE CREATION : 1947
FONCTIONS ET OBJET : Réunir et comparer les lois et les décrets concernant l'éducation publiés par les cantons suisses ; fournir des renseignements sur l'instruction publique en Suisse.
BUDGET ANNUEL : Pas de budget distinct.
PERSONNEL : 2 personnes (employées à temps partiel).
PUBLICATIONS : Des études (en allemand, français et italien) paraissent dans Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen, publié annuellement par la Conférence permanente des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique.
ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande écrite.

TCHECOSLOVAQUIE

NOM : Státní pedagogická Knihovna Komenského v Praze (Bibliothèque pédagogique d'Etat Comenius)

ADRESSE : Mikulandská 5, Praha II

DIRECTEUR : Pravoslav Hykeš

STATUT JURIDIQUE : Comme toutes les bibliothèques scientifiques d'Etat, celle-ci est placée sous l'autorité du Ministère de l'instruction publique et de la culture, et financée par lui. Son statut administratif a été fixé par le décret ministériel n° 53435/54c III/4, en date du 11 août 1954.

DATE DE CREATION : 1954

FONCTIONS ET OBJET : Jouer le rôle de bibliothèque pédagogique centrale pour la Tchécoslovaquie ; réunir des ouvrages pédagogiques, des manuels scolaires et des livres pour la jeunesse, ainsi que des documents ronéotypés ; servir de centre pour toutes les informations relatives à la vie et à l'oeuvre pédagogique de Jan Amos Komensky (Comenius) ; établir une bibliographie complète sur l'enseignement en Tchécoslovaquie ; servir de centre national pour les bibliothèques scolaires ; aider le corps enseignant à utiliser méthodiquement la documentation pédagogique ; procéder à des recherches et à des enquêtes sur les questions d'éducation ; organiser des cours de formation à l'intention des maîtres et des élèves de l'Ecole normale supérieure ; répondre aux demandes, tant officielles que privées, concernant l'enseignement en Tchécoslovaquie. Travaille en étroite collaboration avec l'Institut Comenius de recherche pédagogique et le Centre de recherche pédagogique de l'Académie des sciences pédagogiques de Tchécoslovaquie logés dans le même bâtiment.

PERSONNEL : 30 personnes (travaillant à plein temps).

BIBLIOTHEQUE : 200.000 volumes environ (y compris une bibliothèque spéciale pour la jeunesse).

PUBLICATIONS : Přehled pedagogické literatury. (Revue choisie de la documentation pédagogique courante, tant tchécoslovaque qu'étrangère ; avec annotations). Bimestriel. Publié par la Státní pedagogické nakladatelství (Editions pédagogiques de l'Etat), Prague. Výběr knih nové zařazených. (Bibliographie choisie d'ouvrages pédagogiques). Semestriel. Přírůsteky nové literatury. Listes des acquisitions. Tirées au duplicateur. Bibliografie československé literatury pro mládež. (Bibliographie annuelle des ouvrages pour la jeunesse).

ECHANGES DE PUBLICATIONS : A conclu des accords d'échange avec des bibliothèques de l'U. R. S. S., des démocraties populaires et de la République démocratique allemande.

UNION SUD-AFRICAINE

NOM : National Bureau of Educational and Social Research Nationale Buro vir Opvoedkundige en Maatskaplike Navorsing

ADRESSE : Department of Education, Arts and Sciences, Private Bag 122, Pretoria

DIRECTEUR : S. Pauw

STATUT JURIDIQUE : Le Bureau est rattaché au Département de l'éducation des arts et des sciences ; il est financé par le Gouvernement et placé sous son autorité.

DATE DE CREATION : 1929

FONCTIONS ET OBJET : Assurer le secrétariat du National Council for Social Research ; entreprendre des recherches sur les problèmes d'éducation (notamment sur l'enseignement indigène et l'éducation physique) et sur les problèmes psychologiques ; normaliser les tests d'intelligence, d'aptitudes scolaires et de diagnostic, ainsi que les autres moyens de recherche, et les imprimer, les stocker et les diffuser ; recueillir les renseignements relatifs aux recherches pédagogiques et sociales menées à l'étranger, et servir de liaison avec les institutions pédagogiques et culturelles étrangères ; jouer le rôle de centre d'informations concernant l'éducation et la recherche en Afrique du Sud ; réunir et établir les statistiques du Département de l'éducation, des arts et des sciences ; publier des bulletins de statistiques relatives à l'enseignement ; effectuer la diffusion des informations nécessaires à l'Inter-African Committee for the Social Sciences de la Commission for Technical Co-operation in Africa, South of the Sahara (CCTA) en Afrique du Sud. Le Directeur et le Directeur adjoint de ce Bureau sont les représentants officiels de l'Union au sein du Comité et ils assistent aux conférences de cette organisation.

BUDGET ANNUEL : En 1954-55 : 21.000 livres (65.000 dollars des Etats-Unis). En outre, le Bureau a géré cette année une somme de 35.000 livres sterling pour le compte du National Council for Social Research.

PERSONNEL : 25 personnes (employées à plein temps).

BIBLIOTHEQUE : 63.000 livres et brochures, 325 périodiques, pour la plupart étrangers.

PUBLICATIONS : Les résultats des recherches effectuées par le Bureau ou par les boursiers du National Council for Social Research sont publiés dans le Journal for Social Research. Semestriel. 10/- par an.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Les intéressés sont priés d'adresser par écrit au Directeur leurs demandes ou leurs propositions.

URUGUAY

NOM : Biblioteca y Museo Pedagógicos

ADRESSE : Plaza Cagancha 1175, Montevideo

DIRECTEUR : José Pedro Puig

STATUT JURIDIQUE : Fait partie du "Consejo Nacional de Enseñanza Primaria y Normal" ; est à ce titre financée par le Gouvernement et placée sous son autorité.

DATE DE CREATION : 1889

FONCTIONS ET OBJET : Réunir et classer les

livres, revues et autre documentation concernant l'éducation ; faciliter la consultation par les maîtres, les étudiants et les administrateurs de l'enseignement.

BUDGET ANNUEL : 5.000 pesos (1.600 dollars des Etats-Unis) pour les achats de livres.

PERSONNEL : 35 personnes (employées à plein temps).

BIBLIOTHEQUE : 70.000 volumes.

PUBLICATIONS : Boletín

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Présenter toute demande par correspondance.

YUGOSLAVIE

NOM : Savezni Zavod za Proučavanje Skolskih i Prosvetnih Pitanja. (Institut fédéral pour l'étude des questions d'enseignement et d'éducation)

ADRESSE : Dečanska 12, Belgrade

DIRECTEUR : Josip Lukatela

STATUT JURIDIQUE : Financé par le Gouvernement et placé sous son autorité. La politique générale est fixée par un conseil d'administration composé de 7 membres (3 membres du Parlement fédéral, 3 représentants du corps enseignant et le directeur de l'Institut).

DATE DE CREATION : 1955

FONCTIONS ET OBJET : Réunir, préparer et

diffuser une documentation sur l'éducation ; fournir des renseignements aux établissements d'éducation, aux associations de caractère pédagogique et aux éducateurs particuliers ; contribuer à l'amélioration de l'enseignement au moyen d'enquêtes et d'études sur les méthodes pédagogiques et l'organisation de l'enseignement, en insistant particulièrement sur la portée et les exigences de la pédagogie contemporaine ; étudier les problèmes actuels de l'enseignement ; coopérer avec des institutions analogues, yougoslaves et étrangères ; suivre les efforts déployés et les résultats obtenus par les établissements d'enseignement du pays et, vu la décentralisation des autorités scolaires, coordonner leurs activités lorsque le besoin s'en fera sentir ; mettre toutes ses ressources au service de la réforme de l'enseignement ; publier des études sur les problèmes contemporains de pédagogie théorique et pratique, en Yougoslavie et à l'étranger.

BUDGET ANNUEL : 12.541.000 dinars (42.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 21 personnes (7 spécialistes de la recherche, 8 documentalistes, 6 employés de bureau et techniciens).

BIBLIOTHEQUE : 5.000 volumes, 100 périodiques (nationaux et étrangers).

PUBLICATIONS : Monographies, bulletin d'informations (Bilten) et bulletin bibliographique.

INSTITUTIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

NOM : Centre d'information du Département de l'éducation, Unesco

ADRESSE : 19, avenue Kléber, Paris, 16e

DIRECTEUR : L.R. Fernig (chef de division)

STATUT JURIDIQUE : Fait partie du Département de l'éducation de l'Unesco ; placé, à ce titre, sous l'autorité des 79 Etats membres de l'Organisation, c'est-à-dire des signataires de l'Acte constitutif de l'Unesco. Son programme est établi conformément aux résolutions de la Conférence générale, qui vote également le budget de l'Organisation.

PERSONNEL : 34 personnes (18 spécialistes, 16 employés de bureau), travaillant toutes à plein temps.

DATE DE CREATION : 1949

FONCTIONS ET OBJET : Les résolutions instituant ce centre, adoptées à la huitième session de la Conférence générale de l'Unesco (novembre 1954) s'énoncent ainsi :

"Les Etats membres sont invités à créer des centres nationaux d'information en matière d'éducation et à renforcer les organismes de cette nature qui existaient déjà en les mettant au service des Etats membres et des Commissions nationales, avec pour triple objet

de mener des enquêtes nationales sur les questions inscrites au programme de l'Unesco dans le domaine de l'éducation, de fournir de la documentation au Secrétariat, ainsi qu'aux autres Etats membres, et de diffuser dans leur propre pays les renseignements relatifs aux pratiques pédagogiques des pays étrangers. Le Directeur général est autorisé à assurer le fonctionnement d'un centre d'information chargé d'assurer, en matière d'éducation, tous échanges de renseignements ou de documentation propres à répondre aux besoins des Etats membres ou aux exigences du programme de l'Unesco".

BUDGET ANNUEL : (en 1956) 203.727 dollars des Etats-Unis.

BIBLIOTHEQUE : Environ 50.000 volumes, brochures et documents en toutes langues, traitant de la plupart des aspects de l'éducation. Environ 325 revues pédagogiques, venant de toutes les parties du globe, y sont dépouillées régulièrement. Complétée par les ressources de la Bibliothèque de l'Unesco (ouvrages traitant des aspects les plus larges de l'éducation, de la science et de la culture).

PUBLICATIONS : Publications périodiques : Revue analytique de l'éducation, 10 numéros

par an. Abonnement annuel : 450 francs français ; 1,75 dollar des Etats-Unis ; 9 sh. 6d. Guide annoté des publications récentes pouvant intéresser les spécialistes de l'éducation. Education de base et éducation des adultes.

Trimestriel. Abonnement d'un an : 250 francs français ; 1 dollar des Etats-Unis ; 5 sh. Revue technique portant sur les activités et programmes d'éducation de base et d'éducation des adultes.

Collections :

Etudes et documents d'éducation. Périodicité irrégulière ; environ 8 numéros par an. Prix variable. — Monographies sur l'éducation de base. — Problèmes d'éducation. — Etudes sur la scolarité obligatoire. Ces publications paraissent à intervalles irréguliers. Leur prix est variable. —

L'Education dans le monde : organisation et statistiques. Publié conjointement par l'Unesco et les Editions Bourrellier à Paris. 1955. 4.000 francs français ; 14 dollars des Etats-Unis ; 4 livres 4 sh. Ouvrage de référence pour les spécialistes de l'éducation et les autorités scolaires. — Publications Unesco/BIE en rapport avec la session annuelle de la Conférence internationale de l'instruction publique. Et diverses autres publications.

ECHANGES DE PUBLICATIONS : Des échanges réguliers sont organisés par correspondance sur demande adressée au Secrétariat de l'Unesco.

x x x

NOM : Bureau international d'éducation

ADRESSE : Palais Wilson, Genève

DIRECTEUR : Jean Piaget

STATUT JURIDIQUE : Fondé en décembre 1925 en tant qu'organisation internationale non gouvernementale ; devenu organisation intergouvernementale par convention du 25 juillet 1929 ; dirigé par un conseil (se réunissant une fois par an) au sein duquel sont représentés tous les gouvernements membres et par un conseil exécutif (se réunissant dans les intervalles qui séparent les sessions du conseil et au moins trois fois par an).

DATE DE CREATION : 1925

FONCTIONS ET OBJET : Le BIE joue le rôle d'un centre international d'information et de recherche pédagogique et permet de larges échanges de renseignements, si bien que chaque pays peut être encouragé à bénéficier de l'expérience des autres.

BUDGET ANNUEL : 284.000 francs suisses (67.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 14 personnes (à plein temps) ; 3 personnes (à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : 100.000 volumes ; 600 périodiques.

PUBLICATIONS : (1) Bulletin trimestriel ; spécialisé dans les informations et les notices bibliographiques concernant les ouvrages pédagogiques. (2) Service international de fiches pédagogiques. (3) Annuaire international

de l'éducation. (4) Publications d'éducation comparée.

x x x

NOM : Mathaf al-thaqafah al-'arabiyah (Musée culturel arabe)

ADRESSE : Cultural Department, League of Arab States, Le Caire

DIRECTEUR : Hadjmir Abdel-Hadi

STATUT JURIDIQUE : Faisant partie de la Ligue arabe, ce Musée est financé par 8 gouvernements (Arabie Saoudite, Egypte, Irak, Royaume Hachémite de Jordanie, Liban, Libye, Syrie et Yémen) et placé sous leur autorité.

DATE DE CREATION : 1949

FONCTIONS ET OBJET : Contribuer aux études relatives à l'évolution de l'éducation dans les Etats arabes : (1) en réunissant des informations sur l'éducation dans le monde arabe ; (2) en mettant ces informations à la disposition des spécialistes de la recherche et en organisant des expositions.

BUDGET ANNUEL : (en 1955) 250 livres égyptiennes (750 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 2 spécialistes à plein temps, assistés d'employés de bureau.

x x x

NOM : Oficina de Educación Iberoamericana (Bureau ibéro-américain d'éducation)

ADRESSE : Instituto de Cultura Hispanica, Avenida de los Reyes Católicos (Ciudad Universitaria), Madrid

DIRECTEUR : Carlos Lacalle (Secrétaire)

STATUT JURIDIQUE : Fondée par le Premier Congrès ibéro-américain d'éducation (Madrid, 1949), qui détient l'autorité suprême en matière d'orientation générale, l'OEI est affiliée à l'Instituto de Cultura Hispanica. Bien qu'elle reçoive du Ministère de l'éducation espagnol une subvention qui couvre le quart de ses dépenses, elle n'est soumise à aucune autorité gouvernementale.

DATE DE CREATION : 1951

FONCTIONS ET OBJET : Mettre à la disposition des éducateurs ibéro-américains les services d'un centre d'information pédagogique ; signaler tous les problèmes éducatifs des pays ibéro-américains à l'attention des organisations internationales d'éducation ; réunir les éducateurs ibéro-américains et les aider à établir des relations avec les éducateurs des autres pays ; s'associer à tout effort visant à relever le niveau de vie des peuples ibéro-américains.

BUDGET ANNUEL : 400.000 pesetas (10.000 dollars des Etats-Unis).

PERSONNEL : 17 personnes (dont 11 employés à plein temps et 6 à temps partiel).

BIBLIOTHEQUE : Composée de livres offerts par les établissements d'éducation et les maisons d'édition ; a la faculté d'utiliser les services de la Biblioteca Hispanica.

PUBLICATIONS : Noticias de Educación Iberoamericana. Mensuel. — Bardales, R. : Antología

del Pensamiento pedagógico iberoamericano.-
 Bardales, R. : El Instituto de Cultura Hispánica.
 Bardales, R. : La educación en Honduras.-
 Duflocq, A. : El silabario hispanoamericano.
 ECHANGES DE PUBLICATIONS : Sur demande
 écrite adressée au Secrétariat.

x x x

NOM : Sección de Intercambio Educativo (Section
 des échanges éducatifs)
 ADRESSE : Division of Education, Pan-American
 Union, Washington 6, D. C.
 DIRECTEUR : David Heft
 STATUT JURIDIQUE : Faisant partie de l'Union
 pan-américaine (secrétariat général de l'Orga-
 nisation des Etats américains), ce centre est
 au service des gouvernements et des res-
 sortissants des Etats membres de l'OEA, dont il
 dépend financièrement et administrativement.
 DATE DE CREATION : 1950
 FONCTIONS ET OBJET : Recueillir et diffuser
 des informations sur les possibilités en matière
 d'enseignement dans les pays d'Amérique, ainsi
 que sur toutes les activités visant à développer
 entre ces pays des échanges d'étudiants, de
 personnel enseignant et de spécialistes ; gérer
 le "Leo S. Rowe Pan American Fund", qui
 accorde des prêts aux ressortissants des pays
 d'Amérique latine étudiant aux Etats-Unis.
 BUDGET ANNUEL : 25.000 dollars des Etats-
 Unis (montant approximatif des traitements
 versés au personnel). Les autres dépenses sont
 imputées sur le budget administratif de l'Union
 pan-américaine.
 PERSONNEL : 6 personnes (employées à plein
 temps).
 BIBLIOTHEQUE : Utilise la Columbus Memorial
 Library de l'Union pan-américaine.
 PUBLICATIONS : Information Series.-Bibliography
on education in Latin America.-(Argentina-
 Mexico) 1953. Gratuit.-Courses on Latin
America in Institutions of Higher Education in
the USA (1948-49). Publié en 1950. 1,50 dollar
 des Etats-Unis.- Series on Vocational Education
in the USA and Latin America. Gratuit.-Series
on the Inter-American Seminars on Education ;
Seminario Regional de Educación en la América
Latina, Caracas, 1949. Seminario Inter-
americano de Alfabetización y Educación de
Adultos, Rio de Janeiro, 1949. Seminario Inter-
americano de Educación Primaria, Montevideo,
1950. Seminario Interamericano de Educación
vocacional, Maryland, 1952.-Collection Biblio-
teca del Maestro Latinoamericano.-Collection
Biblioteca Popular Latinoamericana. Documents
de travail et comptes rendus de recherches.
 ECHANGES DE PUBLICATIONS : La Section des
 échanges éducatifs désire établir de nouveaux
 contacts en vue de la diffusion d'informations sur
 l'enseignement dans l'Hémisphère occidental.

NOM : Social Development Section, South Pacific
 Commission
 ADRESSE : Box 5254, G. P. O., Sydney, Australie
 STATUT JURIDIQUE : Dépend, du point de vue admi-
 nistratif et financier, des gouvernements des six
 pays (Australie, Etats-Unis d'Amérique, France,
 Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni)
 qui ont signé en 1947 l'accord portant création
 de la Commission du Pacifique Sud. Le pro-
 gramme de travail de la Commission dans les
 divers domaines, notamment en matière de
 développement social, s'inspire des recomman-
 dations élaborées au cours de la réunion annuelle
 du Conseil de recherche, et est établi au cours
 d'une réunion annuelle de la Commission.
 DATE DE CREATION : 1949
 FONCTIONS ET OBJET : Etudier, formuler et
 recommander toutes mesures propres à déve-
 lopper et au besoin à coordonner les services
 qui s'occupent des droits économiques et sociaux
 et du bien-être des habitants des territoires
 relevant de la Commission ; organiser et faci-
 liter des recherches dans les domaines technique,
 scientifique, économique ou social ; formuler
 des recommandations en vue de coordonner les
 entreprises locales relevant de ces divers
 domaines ; fournir une aide, des avis et des
 renseignements de caractère technique (notam-
 ment des statistiques) aux gouvernements parti-
 cipants ; favoriser la coopération de la Commis-
 sion avec les gouvernements non participants,
 ainsi qu'avec les organisations non gouverne-
 mentales, de caractère public ou semi-public,
 qui s'intéressent aux mêmes problèmes dans
 la région du Pacifique Sud ; adresser aux gou-
 vernements participants des questionnaires sur
 les problèmes de sa compétence.
 BUDGET ANNUEL : La partie du budget total de
 la Commission qui est réservée au financement
 des travaux de développement social s'élève à
 19.120 livres sterling (53.500 dollars des Etats-
 Unis).
 PERSONNEL : 15 personnes employées à plein
 temps, et des auxiliaires à temps partiel.
 BIBLIOTHEQUE : 1.000 volumes, 150 péri-
 oduques, 500 brochures.
 PUBLICATIONS : South Pacific Commission
Quarterly Bulletin. Trimestriel. Nouméa,
 Nouvelle-Calédonie. Abonnement annuel : 8/-
Pacific Reading. Publication trimestrielle du
 Literature Bureau de la Commission du Paci-
 fique Sud, Box 5254, G. P. O. Sydney. South
Pacific Commission Technical Papers. Ces
 documents, miméographiés ou imprimés,
 forment une collection dont le n° 1 a paru en
 1949. Prix : 2/-
 ECHANGES DE PUBLICATIONS : Ecrire à
 l'Executive Officer for Social Development,

LES BONS DE L'UNESCO

Nous signalons à nos lecteurs l'existence du système des BONS DE L'UNESCO qui peut leur faciliter l'acquisition du matériel mentionné dans notre revue.

Afin de remédier aux difficultés d'ordre monétaire que soulèvent les achats à l'étranger de livres, films, équipements de laboratoire, etc., l'Unesco a conçu une sorte de monnaie internationale, le BON UNESCO. Les BONS DE L'UNESCO fournissent aux écoles, universités, professeurs et étudiants d'un grand nombre de pays la possibilité de se procurer aisément le matériel dont ils ont besoin pour leurs études ou leurs recherches.

Les BONS DE L'UNESCO permettent d'acheter:

livres, périodiques

photocopies,

microfilms,

reproductions d'oeuvres d'art,

diagrammes, globes terrestres,
cartes géographiques,

partitions musicales,

disques,

films éducatifs sous forme de:

a) copies positives et contre-
types,

b) négatifs originaux et contre-
types,

et

pellicule vierge de 16 mm. pour
tirage de ces films,

Matériel scientifique pour l'en-
seignement et la recherche,
notamment:

instruments et matériel d'op-
tique, balances et poids,

verrerie de laboratoire,

appareils de mesure électri-
que et acoustique,

appareils d'analyse et de
contrôle, etc...

Les BONS DE L'UNESCO sont en vente dans la plupart des Etats membres où il existe un contrôle des changes. Pour de plus amples renseignements, s'adresser, dans chaque pays, à la Commission nationale pour l'Unesco ou, directement, au siège de l'Organisation.

Le BON DE VOYAGE UNESCO, nouvelle application du système des BONS DE L'UNESCO, vise à écarter les difficultés de change qui entravent souvent les déplacements entrepris à des fins éducatives ou culturelles: sortes de chèques de voyage internationaux, les BONS DE VOYAGE UNESCO fournissent aux étudiants, aux professeurs et aux chercheurs les devises dont ils peuvent avoir besoin pour poursuivre leurs études ou leurs travaux à l'étranger.

Toutes précisions utiles sont données dans le dépliant

LES BONS DE L'UNESCO

que complètent les encarts

LE BON DE LIVRES UNESCO

LE BON DE FILM UNESCO

LE BON DE MATÉRIEL SCIENTIFIQUE UNESCO

ainsi que dans le dépliant

L'UNESCO PRÉSENTE LE BON DE VOYAGE UNESCO

où l'on trouvera la liste des organismes nationaux responsables de la répartition et de l'émission des bons et les banques où ceux-ci peuvent être échangés contre les devises nécessaires.

Ces dépliants seront adressés aux personnes qui en feront la demande au

SERVICE DES BONS DE L'UNESCO

19, avenue Kléber,

Paris - 16e (France).

PUBLICATIONS DE L'UNESCO : AGENTS GENERAUX

- AFGHANISTAN**: Panuzai, Press Department, Royal Afghan Ministry of Education, KABOUL.
- ALGERIE**: Editions de l'Empire, 28, rue Michelet, ALGER.
- ALLEMAGNE (République fédérale d')**: R. Oldenbourg K.G., Unesco-Vertrieb für Deutschland, Rosenheimerstrasse 145, MUNICH 8.
- ANTILLES FRANCAISES**: Librairie J. Bocage, 15 rue Ledru-Rollin, B.P. 208, FORT-DE-FRANCE (Martinique).
- ARGENTINE**: Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, BUENOS AIRES.
- AUSTRALIE**: Melbourne University Press, 303 Flinders Street, Melbourne C.1, VICTORIA.
- AUTRICHE**: Verlag Georg Fromme & Co., Spengergasse 39, VIENNE V.
- BELGIQUE**: Librairie Encyclopédique, 7, rue du Luxembourg BRUXELLES IV. N.V. Standaard-Boekhandel Belgiëlei 151, ANVERS.
- BOLIVIE**: Libreria Selecciones, Avenida Camacho 369, Casilla 972, LA PAZ.
- BRESIL**: Livraria «Agir» Editora, Rua México, 98-B, Caixa Postal 3291, RIO DE JANEIRO.
- CAMBODGE**: Librairie Albert Portail, 14, Avenue Boulloche, PHNOM-PENH.
- CANADA**: University of Toronto Press, TORONTO 5. et (*périodiques seulement*) Periodica Inc., 5090 Avenue Papineau, MONTREAL 34.
- CEYLAN**: The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., Lake House, P.O. Box 244, COLOMBO I.
- CHILI**: Librería Universitaria, Alameda B. O'Higgins 195, SANTIAGO.
- CHINE**: The World Book Company Ltd., 99, Chungking South Rd., Section 1, TAIPEH, TAIWAN (Formose).
- COLOMBIE**: Libreria Central, Carrera 6-A No. 14 - 32, BOGOTA.
- COREE**: Korean National Commission for Unesco, Ministry of Education, SEOUL.
- COSTA RICA**: Trejos Hermanos, Apartado 1313, SAN JOSE.
- CUBA**: Librería Economica, Calle O'Reilly 505, LA HAVANE.
- DANEMARK**: Ejnar Munksgaard Ltd., 6, Nørregade, COPENHAGUE K.
- EGYPTE**: La Renaissance d'Egypte, 9 Sh. Adly-Pasha, LE CAIRE.
- EQUATEUR**: Librería Científica, Luque 233, Casilla 362 GUAYAQUIL.
- ESPAGNE**: Librería Científica Medinaceli, Duque de Medinaceli 4, MADRID.
- ETATS UNIS D'AMERIQUE**: Unesco Publications Center, 152 West 42nd Street, NEW YORK 36, N.Y. et (*Périodiques exceptés*) Columbia University Press, 2960 Broadway, NEW YORK 27, N.Y.
- ETHIOPIE**: International Press Agency, P.O. Box 120, ADDIS ABEBA.
- FEDERATION MALAISE**: Peter Chong & Co., Post Box 135, SINGAPORE.
- FINLANDE**: Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, HELSINKI.
- FRANCE**: Librairie Unesco, 19, Avenue Kléber, PARIS 16e. C.C.P. Paris 12 598-48. *Vente en gros*: Division des Ventes et de la Distribution, 19, Avenue Kléber, PARIS 16e.
- GRECE**: Librairie H. Kauffmann, 28, rue du Stade, ATHENES.
- HAITI**: Librairie «A la Caravelle» 36, rue Roux, B.P. 111, PORT-AU-PRINCE.
- HONG-KONG**: Swindon Book Co., 25, Nathan Rd, KOWLOON.
- HONGRIE**: Kultura, P.O. Box 1, BUDAPEST, 53.
- INDE**: Orient Longmans Private Ltd., 17, Chittaranjan Ave. CALCUTTA 13. Indian Mercantile Chamber, Nicol Road, BOMBAY 1. 36a Mount Road, MADRAS 2. *Sous-Dépôts*: Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, NEW DELHI. Rajkamal Publications Ltd., Himalaya House, Hornby Rd, BOMBAY 1.
- INDONESIE**: G.C.T. Van Dorp & Co., Djalan Nusantara 22, Posttrommel 85, DJAKARTA.
- IRAK**: Mackenzie's Bookshop, BAGHDAD.
- IRAN**: Commission Nationale Iranienne pour l'Unesco, Avenue du Musée, TEHERAN.
- ISRAEL**: Blumstein's Bookstores Ltd., P.O.B. 4154, TEL-AVIV.
- ITALIE**: Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Casella Postale 552, FLORENCE.
- JAMAIQUE**: Sangster's Book Room, 99, Harbour Street, KINGSTON. Knox Educational Services. SPALDINGS.
- JAPON**: Maruzen Co. Ltd., 6, Tori-Nichome, Nihonbashi, P.O. Box 605 Tokyo Central, TOKYO.
- JORDANIE**: Joseph I. Bahous & Co., Dar ul-Kutub, Salt Road, P.O.B. 66, AMMAN.
- LIBAN**: Librairie Universelle, Avenue des Français, BEYROUTH.
- LIBERIA**: J. Momolu Kamara, 69 Front & Curley Streets, MONROVIA.
- LUXEMBOURG**: Librairie Paul Bruck, 33, Grand'Rue, LUXEMBOURG.
- MALTE**: Sapienza's Library, 26 Kingsway, LA VALETTE.
- MEXIQUE**: E.D.I.A.P.S.A., Librería de Cristal, apartado postal 8092, MEXICO.
- NICARAGUA**: A. Lanza e Hijos Co. Ltd., P.O. Box No. 52, MANAGUA.
- NIGERIA**: C. M. S. Bookshops, P.O. B. 174, LAGOS.
- NORVEGE**: A. S. Bokhjórnet, Stortingsplass 7, OSLO.
- NOUVELLE-ZELANDE**: Unesco Publications Centre, 100, Hackthorne Road, CHRISTCHURCH.
- PAKISTAN**: Ferozsons: 60 The Mall, LAHORE. Bunder Road, KARACHI. 35 The Mall, PESHAWAR.
- PANAMA**: Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango No. 3. Apartado 2052, PANAMA.
- PARAGUAY**: Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39/43, ASUNCION.
- PAYS-BAS**: N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, LA HAYE.
- PEROU**: Librería Mejia Baca, Jirón Azangaro 722, LIMA.
- PHILIPPINES**: Philippine Education Company Inc., 1104 Castillejos, Quiapo, P.O. Box 620, MANILLE.
- PORTUGAL**: Dias & Andrade Lda., Livraria Portugal, Rua do Carmo, 70 - LISBONNE.
- REPUBLIQUE D'IRLANDE**: The National Press, 16 South Frederick Street, DUBLIN.
- REPUBLIQUE DOMINICAINE**: Libreria Dominicana, Mercedes 49, Apartado de Correos 656. CIUDAD TRUJILLO.
- ROYAUME-UNI**: H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, LONDRES S.E. 1.
- SUEDE**: A/B C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.
- SUISSE**: Europa Verlag, 5, Ramistrasse, ZURICH. Payot, 40, rue du Marché, GENEVE.
- TANGER**: Paul Fekete, 2 rue Cook, TANGER.
- TCHECOSLOVAQUIE**: Artia Ltd., 30, Ve Smeckach, PRAGUE 2.
- THAILANDE**: Suksapan Panit, Mansion 9, Rajdamnern Avenue, BANGKOK.
- TUNISIE**: Victor Boukhors, 4, rue Nocard, TUNIS.
- TURQUIE**: Librairie Hachette, 469, Istiklal Caddesi, Beyoglu, ISTANBUL.
- UNION BIRMANE**: Burma Educational Bookshop, 551-3 Merchant Street, P.O. Box 22. RANGOON.
- UNION SUD-AFRICAINE**: Van Schaik's Bookstore, Libri Building, Church Street, P.O. Box 724, PRETORIA.
- U.R.S.S.**: Mezhdunarodnaja Kniga, MOSCOU G-200.
- URUGUAY**: Unesco Centro de Cooperación Científica para América Latina, Bulevar Artigas 1320-24, Casilla de Correo 859, MONTEVIDEO. Oficina de Representación de Editoriales, 18 de Julio, 1333, MONTEVIDEO.
- VENEZUELA**: Librería Villegas Venezolana, Av. Urdaneta - Esq. Las Ibarra, Edif. Riera, Apartado 2439, CARACAS.
- VIET-NAM**: Librairie Nouvelle Albert Portail, 185-193 rue Catinat, P.B. 283, SAIGON.
- YUGOSLAVIE**: Jugoslovenska Knjica, Terazije 27/11, BELGRADE.